



Photo AFP

## 50 milliards en deux mois

Le 6 novembre 2012, le gouvernement a tranché. Suivant à la lettre les recommandations du Fonds monétaire international (FMI) adressées la veille, reprenant à son compte l'essentiel du rapport du patron Louis Gallois, il a décidé un nouveau plan de rigueur de 20 milliards d'euros, au nom de la « compétitivité ». Vingt milliards, que les patrons ne paieront plus, et qui seront portés à la charge des travailleurs. La France n'est pas la Grèce, nous dit-on. Certes. Mais on en prend le chemin à toute allure. Souvenons-nous du gouvernement « socialiste » grec Papandréou, annonçant des plans de rigueur successifs, aussitôt déclarés « insuffisants » par le FMI et l'Union européenne. Ce plan de 20 milliards s'ajoute aux 30 milliards d'euros de coupes budgétaires et d'augmentations d'impôts dans le cadre du projet de budget de l'Etat pour l'an prochain. Ce projet de budget a été présenté en septembre et n'est même pas encore adopté par le Parlement. Mais cela ne suffisait pas ! En tout, cela fait 50 milliards en deux mois... Et demain ? Que leur faudra-t-il, pour « rassurer les marchés financiers », comme ils disent ? Qu'exigera l'Union européenne, pour le respect du traité d'austérité TSCG tout juste ratifié ? Et ils voudraient « un nouveau pacte social », un « compromis historique » pour que les syndicats accompagnent cette spirale infernale ! Le gouvernement s'y évertue, mais n'est pas parvenu à ses fins pour l'instant. C'est tout l'enjeu des semaines qui viennent. Le 1<sup>er</sup> décembre, à l'appel de 413 militants ouvriers de toutes tendances, se réunira une conférence nationale pour l'unité et la résistance (lire page 4).

Y. L.

A la suite de la remise, le 5 novembre, du rapport Gallois sur la compétitivité, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a annoncé le lendemain les mesures retenues par son gouvernement pour son « *pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi* ». D'emblée, il a annoncé qu'il reprenait « *la quasi-totalité des préconisations de M. Gallois* ».

# Compétitivité : 'Le temps des décisions fortes est venu', dit le Premier ministre

## Les patrons exonérés de 20 milliards d'euros supplémentaires

« Le gouvernement a décidé de retenir une première mesure, massive et sans précédent, l'allègement de 20 milliards du coût du travail », a annoncé le Premier ministre. Cet allègement au bénéfice des patrons sera mis en œuvre sur trois ans : 10 milliards d'euros dès la première année, et 5 milliards supplémentaires chacune des deux années suivantes, pour aboutir à « 20 milliards en régime de croisière ».

L'année dernière, les patrons ont déjà bénéficié de 31 milliards d'euros d'exonérations de cotisations : l'Etat devrait verser à la Sécurité sociale, à la place des patrons, les cotisations correspondantes (et encore, pas totalement, entraînant une perte sèche de plusieurs milliards d'euros chaque année pour la Sécurité sociale). La forme retenue pour ces nouvelles exonérations (20 milliards, s'ajoutant aux 31 milliards résultant des décisions des précédents gouvernements) sera différente : les patrons seraient en quelque sorte remboursés partiellement de leurs cotisations à la Sécurité sociale, sous la forme d'un crédit d'impôt. L'Etat renoncerait à percevoir une partie des impôts que les patrons lui doivent (au titre de l'impôt sur les sociétés notamment). Selon Ayrault, cette subvention représenterait « l'équivalent d'une baisse d'environ 6 % du coût du travail » pour les salaires compris entre une et deux fois et demie le Smic. L'Etat se priverait donc de 20 milliards de recettes chaque année, soit l'équivalent de la moitié de l'impôt sur les profits des entreprises !

## Qui paiera à la place des patrons ? Les travailleurs !

### ► 10 MILLIARDS DE COUPES DANS LES SERVICES PUBLICS ET LA SÉCURITÉ SOCIALE

« C'est d'abord en réduisant les dépenses publiques que nous financerons la première partie de l'effort », a déclaré Ayrault. Cet « effort » représentera 10 milliards d'euros. Il passera par des réformes qui porteront « sur l'action publique dans son ensemble », à savoir « non seulement l'Etat, mais également ses agences, les collectivités locales, dans le cadre de la nouvelle étape de la décentralisation, et la Sécurité sociale ».

En clair, cela veut dire : coupes dans les crédits des ministères (moins de personnels, de crédits de fonctionnement), dans les services publics d'Etat ; moins de subventions aux collectivités locales, qui seront incitées à réduire encore les services à la population ; restrictions encore dans les soins de santé, les retraites...

### ► 10 MILLIARDS D'IMPÔTS SUPPLÉMENTAIRES

#### Hausse de la TVA

La TVA s'applique sur tous les produits de consommation. Les entreprises ne la paient pas. Ce sont les consommateurs qui la paient, c'est-à-dire les travailleurs, et ce, au même taux, que l'on soit P-DG d'une multinationale ou smicard. Le taux normal de TVA passerait de 19,6 % à 20 %. Le taux de TVA portant sur la restauration et les travaux de rénovation des logements passerait de 7 % à

10 %. La TVA sur les produits dits de première nécessité (alimentation) baisserait, passant de 5,5 % à 5 %. Mais globalement, la taxation sur les produits de consommation augmentera, grevant le pouvoir d'achat.

### Un nouvel impôt "écologique"

Dans le cadre de « la transition énergétique », serait mis en place un nouvel impôt pour une recette d'au moins 3 milliards d'euros d'ici à 2016. L'écologie au service des exonérations de cotisations patronales, il fallait y penser ! Nous reviendrons dans nos prochains numéros sur les autres mesures annoncées par le gouvernement.

Marie STAGLIANO ■

### Un comité de suivi associant l'Etat et les "partenaires sociaux"

Le rapport Gallois a mis au centre de ses propositions l'association des organisations syndicales à la mise en œuvre des mesures. C'est bien tout le problème pour le gouvernement, qui peine à y parvenir. Mais il persévère. Jean-Marc Ayrault a annoncé, concernant l'ensemble des mesures du « pacte de compétitivité », la création d'un « comité de suivi associant l'Etat et les partenaires sociaux ». Ce comité devra, selon le gouvernement, « dresser à intervalles réguliers un constat partagé sur le bon fonctionnement du dispositif ». « J'attends de chacun qu'il prenne ses responsabilités », a poursuivi le Premier ministre, qui a ajouté qu'il avait « saisi ce matin le Haut Conseil du financement de la protection sociale qui regroupe notamment les partenaires sociaux, pour qu'il travaille à la réforme de son financement » (lire également page 4).

# Le choc de compétitivité suspendu à la conclusion d'un "nouveau pacte social"

Yan Legoff

La principale dimension du rapport Gallois et du plan annoncé par le gouvernement le 6 novembre, est largement passée sous silence. Elle conditionne pourtant toutes les mesures prévues.

De la première à la dernière ligne, une exigence parcourt le rapport Gallois sur la compétitivité, remis le 5 novembre au Premier ministre : celle de voir se réaliser « un fort consensus au sein de la communauté nationale » pour un « nouveau pacte social ». Cette « vision partagée » irait de pair avec le bouleversement de toutes les relations et conquêtes sociales existant depuis plus de soixante ans : Sécurité sociale assise sur le salaire différé, statut de la fonction publique, conventions collectives.

## TABLE RASE DE TOUT CE QUI A ÉTÉ CONQUIS DEPUIS 1946

« Les circonstances de la Deuxième Guerre mondiale et de la Libération avaient permis d'élaborer, en 1946, un pacte qui a permis les "Trente Glorieuses", écrit Louis Gallois. Chacun sent aujourd'hui que ce pacte négocié il y a 60 ans est à bout de souffle, qu'il ne fonctionne plus et qu'il "fossilise" le dialogue social. Il faut en bâtir un nouveau. »

Heureusement, c'est, pour Gallois et le gouvernement, plus facile à dire qu'à faire. Un tel coup de force, qu'aucun gouvernement jusqu'ici n'a réussi à réaliser, supposerait que les organisations syndicales renoncent à tout combat et à toute forme d'indépendance.

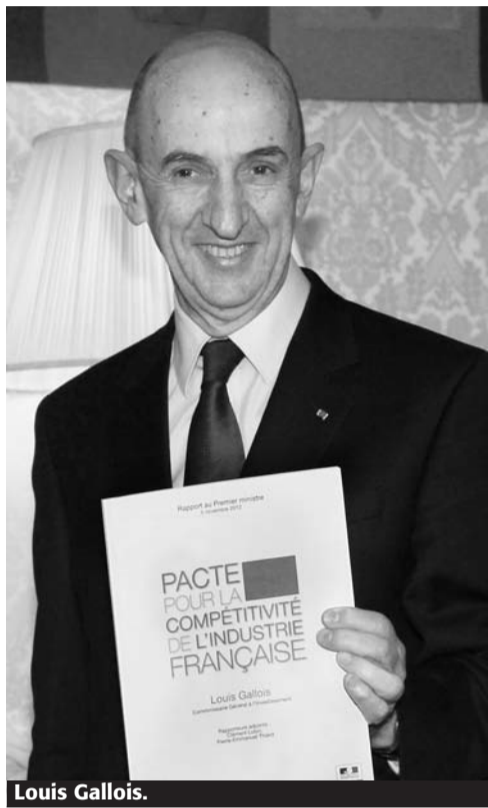
Cela impliquerait de faire taire les intérêts des travailleurs au nom de ceux de l'entreprise, et donc de ceux des patrons.

« Le dialogue social en France éprouve de réelles difficultés, regrette Louis Gallois, un climat de méfiance s'installe trop souvent et interdit la recherche en commun de solutions aux problèmes de l'entreprise. »

François Hollande parlait, lui, de la nécessité d'un « compromis historique ».

## "LES PARTENAIRES SOCIAUX FACE À UNE RESPONSABILITÉ HISTORIQUE"

D'où la nécessité absolue, selon eux, d'un « nouveau pacte social ». Gallois y consacre la dernière partie de son rapport. Il en fait même la condition impérative de ses vingt-deux propositions, reprises quasi intégralement par le gouvernement. Y compris la principale d'entre elles,



Louis Gallois.

Photos AFP

celle sur l'exonération de 20 milliards de cotisations patronales, est soumise à la « concertation » en cours au sein du Haut Conseil pour le financement de la protection sociale, où siègent les syndicats.

Et Gallois de conclure par ces mots : « Trois concertations ou négociations majeures sont menées simultanément. La concertation sur le financement de la protection sociale, la négociation sur les institutions représentatives des personnels (IRP), celle, enfin, sur la sécurisation de l'emploi. Ces trois processus constituent un ensemble d'où peut justement émerger ce nouveau pacte. Les partenaires sociaux sont donc face à une responsabilité que l'on peut qualifier, sans grandiloquence, d'historique. Nous pensons qu'un nouveau pacte social, plus dynamique, adapté aux révolutions que nous traversons, est une clé incontournable de la compétitivité. Sans un tel pacte, les développements qui précèdent dans les cinq premières parties, perdent pour une part de leur portée. »

C'est dire l'importance décisive de l'indépendance des organisations syndicales dans tout ce qui va suivre.

## ILS ONT DIT...

### Les réactions au rapport Gallois

● **ARNAUD MONTEBOURG, ministre du Redressement productif** : les propositions du rapport Gallois sont « engageantes » pour l'exécutif, elles sont « concrètes » et « équilibrées ». « Des efforts doivent être faits par tout le monde, et par le patronat et par les organisations syndicales », a-t-il poursuivi.

« Tous les Français devraient lire le rapport Gallois, je lui souhaite un destin de best-seller tellement il est édifiant, il est mobilisateur pour tous les citoyens », a-t-il indiqué.

● **JEAN-FRANÇOIS COPÉ, secrétaire général de l'UMP** : « Les mesures préconisées par le rapport Gallois, moi je les approuve totalement, elles correspondent exactement à ce que nous souhaitons pour l'économie, (...) à ce que nous avons initié avec Nicolas Sarkozy tout au long des années qui viennent de s'écouler. »

● **LAURENCE PARISOT, présidente du Medef** : le rapport Gallois est « une étape décisive vers un big bang économique salvateur ». « Il s'agit désormais de savoir quand et comment ses propositions seront mises en œuvre », a-t-elle ajouté, estimant ce « chantier vital pour l'économie ». « Le Medef y contribuera dans un esprit constructif. »

● **FRANÇOIS CHÉRÈQUE, secrétaire général de la CFDT** a rappelé que son organisation était « favorable au transfert d'une partie du financement de la protection sociale qui pèse sur le travail, et de le faire sur la CSG », et a jugé que les propositions de M. Gallois allaient « dans le bon sens ». Mais il a mis en garde contre toute « précipitation ».

## Quatre mois après la conférence sociale, où en est-on ?

Dans une communication au Conseil des ministres du 24 octobre, « le Premier ministre a fait le point sur l'avancement des chantiers de la grande conférence sociale » qui s'était tenue les 9 et 10 juillet derniers. Tout est passé en revue. Citons quelques extraits.

« Les partenaires sociaux ont conclu le 19 octobre la négociation sur le contrat de génération, parvenant à un accord national interprofessionnel ouvert à leur signature (...). Un projet de loi, reprenant et complétant les dispositions de l'accord national interprofessionnel sur le contrat de génération, est en préparation et sera présenté en Conseil des ministres le 12 décembre. »

Et fort de ce qu'il considère comme « un succès », le gouvernement présente la suite de ce qu'il attend des organisations syndicales : « La négociation sur la sécurisation de



Photo AFP

l'emploi est engagée ; l'ensemble des partenaires sociaux sont invités à la conduire en allant le plus loin possible d'ici à la fin de l'année afin de parvenir à un accord ambitieux sur plusieurs priorités : la lutte contre la précarité, ainsi que l'anticipation, la gestion et l'accompagnement des mutations économiques. »

Et ensuite, tout y passe : formation, salaires... avec cette marche à l'intégration : « Les modalités de la participation des salariés au conseil d'administration et au conseil de surveillance des entreprises sont débattues dans le cadre du dialogue social. »

Et pour finir, le plus important : « Pour assurer l'avenir des retraites et de la protection sociale, la conférence sociale a défini une méthode et un calendrier. Le Haut Conseil du financement de la protection sociale a été installé par le Premier ministre le 26 septembre et doit remettre le 31 octobre un diagnostic sur les modalités actuelles de financement. »

A la suite du séminaire gouvernemental du 6 novembre sur la compétitivité, le Haut Conseil sera chargé d'élaborer plusieurs scénarios de réforme du financement de la protection sociale. Sur les retraites,

la première phase d'analyse au sein du Conseil d'orientation des retraites doit aboutir à un double diagnostic : une actualisation des projections financières à long terme, prévue pour le 19 décembre, et un état des lieux du système de retraite, prévu pour la mi-janvier 2013. » Et en conclusion : « A la différence des sommets sociaux sans lendemain, la méthode issue de la grande conférence sociale est ainsi fondée sur un dialogue permanent et dans la durée avec les partenaires sociaux, qui sont pleinement associés au processus de réforme, selon des modalités adaptées en fonction des sujets. »

Le gouvernement voudrait associer les organisations syndicales à toutes ses décisions. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres.

D. S. ■

## ÉDITORIAL

### "Une chance unique" : pour qui ?

Daniel Gluckstein, secrétaire national du POI

Le lundi 5 novembre, veille du séminaire gouvernemental sur la compétitivité : c'est le jour choisi par le FMI pour rendre publiques les conclusions de sa « mission de la consultation de 2012 sur la France », des conclusions qui, depuis Washington, dessinent la feuille de route du gouvernement Hollande-Ayrault.

Celui-ci reçoit les félicitations du FMI pour sa « forte détermination en matière budgétaire », « pour avoir inscrit dans le droit français le pacte budgétaire européen », et pour avoir engagé « l'acte III de la décentralisation ». Mais le FMI exige davantage : « Une réduction des dépenses publiques plus ambitieuse (...) à tous les niveaux (Etat, collectivités locales et administrations de Sécurité sociale) », avec une mention particulière pour « une limite stricte de l'augmentation des dépenses maladie (Ondam) », et la perspective d'une nouvelle « révision du régime des retraites (par) une augmentation de l'âge de départ ». Le FMI exige aussi que soient levées « les rigidités du marché du travail (...) au cœur du problème de compétitivité » afin de faciliter les licenciements et « d'adapter les dispositions salariales et d'ajustement du temps de travail au niveau des entreprises ». Le FMI recommande également « l'allègement des cotisations patronales » et d'en « transférer le coût (...) vers la TVA ». Autant de mesures qu'on retrouve dans les annonces de Jean-Marc Ayrault ce mardi 6 novembre.

Mais comment faire passer un tel programme de destruction anti-ouvrier ? Réponse du FMI : « Le dialogue social que le gouvernement a lancé sur ce sujet avec la participation active des partenaires sociaux (...) constitue une chance unique qui ne doit pas être ratée de parvenir à une masse critique de réformes » baptisées « réformes structurelles de grande ampleur ».

Formule que reprend le rapport Gallois sous le vocable de « pacte social ». Pour le FMI, le gouvernement et l'ensemble des institutions du capital financier, tout ramène donc à cet enjeu crucial.

Dans ce contexte, l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES) à manifester le 14 novembre en soutien aux « politiques d'assainissement budgétaire » équivaut à un appel à forger le pacte exigé par le Fonds monétaire international.

Tout militant ouvrier comprend que, s'ajoutant aux mesures précédentes d'austérité, le plan Ayrault-2 est appelé à se traduire dans une somme de mesures visant à détruire à tous les niveaux les conquêtes de la classe ouvrière, et, pour ce faire, à intégrer ses organisations (1).

Que la classe capitaliste ne voie pas d'autres moyens de rétablir ses marges de profit et d'assurer scrupuleusement le service de la dette (devenu premier budget de l'Etat), c'est dans l'ordre des choses. Mais le mouvement ouvrier, lui, n'a aucune raison d'offrir à la classe des exploiters cette « chance unique » qu'ils réclament. C'est au contraire l'indépendance préservée des organisations qui permettra aux travailleurs de s'en saisir, de réaliser leur unité sur les revendications, et, ainsi, de faire en sorte que cette « chance unique » tant espérée par le FMI et le gouvernement soit définitivement « ratée », comme ils disent ! Non au pacte social ! Non à l'austérité Hollande-Ayrault ! Dehors le FMI et toute la troïka !

(1) Le rapport Gallois fixe explicitement l'objectif d'effacer l'ensemble des conquêtes arrachées par la lutte de classe en 1945-1946.

1<sup>er</sup> décembre - ParisConférence  
pour l'UNITÉ  
et la RÉSISTANCE

## A propos du "contrat de génération"

**Une discussion est en cours sur l'accord concernant le contrat de génération. Qu'en pensez-vous ?**

A l'issue de la conférence sociale des 9 et 10 juillet derniers, comme l'indique le site emploi.gouv.fr :

« Le gouvernement invite les partenaires sociaux — qui en ont exprimé le souhait — à négocier au niveau national interprofessionnel sur certaines modalités du contrat de génération. Cette négociation sera conduite d'ici à la fin 2012, et s'engagera sur le fondement d'un document d'orientation remis en septembre.

Elle sera suivie d'un projet de loi instituant le contrat de génération. »

Cette négociation entre les syndicats ouvriers et patronaux s'est achevée le 19 octobre 2012, après quatre séances, avec un projet d'accord proposé par la délégation patronale. Plusieurs organisations syndicales sont enclines à signer le texte.

En tant que militant syndical, cette méthode et ce texte me posent plusieurs problèmes. Tout d'abord, c'est l'Etat qui a défini le cadre de cette négociation, à travers une note, ce qui a empêché des organisations syndicales de débiter de ce cadre.

Depuis plusieurs années, ce sont les gouvernements, voire les entreprises, qui décident seuls des sujets à négocier, du calendrier des négociations et des objectifs. Le syndicalisme doit-il se reposer sur cette définition voulue par les pouvoirs politiques et patronaux : être un partenaire ? Non, les syndicats doivent être indépendants vis-à-vis des partis politiques et réaffirmer le principe de la lutte des classes.

Il ne faut pas oublier que tous les acquis de la classe ouvrière n'ont été obtenus que grâce aux luttes et aux rapports de force. Le rôle d'un syndicat n'est-il pas d'établir les revendications avec les salariés, de construire le rapport de force pour les faire aboutir ? L'objectif de toute négociation est de gagner des avancées sociales, en s'appuyant sur les salariés, afin que ceux-ci interviennent dans la définition des revendications, l'objectif de la négociation, et jusqu'à l'appréciation du résultat de la négociation.

Dans le texte proposé, il n'y a aucune contrainte forte pour les entreprises d'embaucher des jeunes, avec des salaires correspondant à leurs études, et de maintenir l'emploi des seniors. L'obligation de négocier dans les entreprises est plus que réduite, puisque le texte précise qu'en l'absence d'un accord collectif, l'employeur élabore un plan d'action qui sera soumis à l'autorité administrative après avis du comité d'entreprise.

En proposant de signer ce texte, le but du patronat est d'obtenir de nouvelles exonérations de cotisations sociales et de réclamer plus de flexibilité pour prétendument faciliter les embauches. A force d'exonéra-

tions, il y aura un assèchement des cotisations patronales pour le financement de la Sécurité sociale.

Qui va payer ces nouvelles exonérations ? Sûrement les salariés et les retraités, à travers l'augmentation de la CSG.

**Dans l'appel à la conférence du 1<sup>er</sup> décembre, quatre mots d'ordre sont indissociables, dont celui de refus de « toute forme de compromis historique ». Qu'en pensez-vous ?**

L'accord « contrat de génération » qui sera signé entre les syndicats ouvriers et patronaux



La parole à...

**Dominique Blot,**  
militant syndical

**« Les syndicats ouvriers ne sont pas là pour sauver le soldat Hollande, mais pour être auprès des salariés, des chômeurs et des retraités pour faire aboutir leurs revendications »**

sera suivi d'un projet de loi. Certains syndicats ouvriers espèrent que les parlementaires vont rendre plus contraignantes les conditionnalités qui encadrent ce dispositif. Mais comment faire confiance, pour améliorer ce texte, à un gouvernement et à un Parlement qui ont voté sans état d'âme le TSCG et ses mesures d'austérité ?

Quelles garanties ont les syndiqués et les salariés pour empêcher les parlementaires de durcir le texte ?

Ne vont-ils pas profiter du débat pour parler du « coût de travail » en France afin d'exonérer les entreprises d'encore plus de cotisations sociales, comme l'écrit dans son rapport Louis Gallois avec son choc de compétitivité ?

Ou, comme l'exigent les patrons de l'Association française des entreprises privées (Afedp), qui regroupe la quasi-totalité du CAC 40 et des grandes entreprises françaises, qui réclament une baisse des cotisations sociales de 30 milliards d'euros sur deux ans, financée par un relèvement de la TVA, l'augmentation de la CSG et une nouvelle baisse des dépenses publiques ?

**« Lutter se conjugue toujours au présent »**

Non, les syndicats ouvriers ne sont pas là pour sauver le soldat Hollande, mais pour être auprès des salariés, des chômeurs et des retraités pour faire aboutir leurs revendications. Dans l'appel pour une conférence nationale le 1<sup>er</sup> décembre, regroupant représentants des comités contre la ratification du TSCG, élus, syndicalistes, militants des organisations politiques, il est indiqué que la résistance s'organise « contre toute forme de compromis historique remettant en cause l'indispensable indépendance des organisations syndicales et cherchant à en faire une courroie de transmission de l'Union européenne et du gouvernement ». Lucie Aubrac a dit : « Lutter se conjugue toujours au présent. » Nous sommes à un tournant de l'histoire, et cette conférence nationale constitue une première étape du long combat pour la défense des revendications immédiates et quotidiennes des salariés comme des chômeurs, des retraités, des jeunes, des femmes et des hommes de ce pays, et de la lutte pour une transformation d'ensemble de la société. ■



Une ouvrière de Peugeot-Citroën (PSA) au péage de Senlis.

## Sécurité sociale : une remise en cause des principes fondateurs de 1945

Premier rapport du Haut Conseil pour le financement de la protection sociale

Nicole Bernard

Le 5 novembre, a été publié le rapport Gallois, qui préconise le transfert de 30 milliards de cotisations patronales de Sécurité sociale (dont les patrons seraient soulagés, comme ils le demandent avec véhémence) sur la TVA et/ou la CSG.

L'offensive contre la Sécurité sociale a toujours commencé par une attaque contre son financement.

C'est précisément sur cette question que le gouvernement a demandé au Haut Conseil pour le financement de la protection sociale de faire des propositions. Pourquoi ? Pour les faire accepter par les « partenaires sociaux », qui participent à ce Haut Conseil.

Le 31 octobre, le Haut Conseil a remis un premier rapport intitulé : « Note sur l'état des lieux ». La note commence par une définition de la protection sociale :

« La santé, la vieillesse et la survie (?), la maternité et la famille, l'emploi (assurance chômage, insertion et réinsertion professionnelle), le logement, la pauvreté et l'exclusion sociale », et ce, « indépendamment de la

nature des organismes qui versent ces prestations ».

Ce raisonnement, c'est celui de l'Union européenne pour qui les versements des assurances privées, des gouvernements, et les prestations de Sécurité sociale, c'est la même chose ! La note met les points sur les « i » : « Cela implique de prendre en compte les financements publics dans leur ensemble — intégrant les dépenses d'intervention sociale de l'Etat et des collectivités locales ainsi que les dispositifs privés qui contribuent à la couverture des risques sociaux. »

**LES PATRONS PAIERONT MOINS, LES SALARIÉS SERONT TAXÉS**

On voit donc que, sous couvert d'état des lieux, ce premier rapport avance une véritable orientation. Par ces quelques mots, il bouleverse les principes de base de la Sécurité sociale.

La Sécurité sociale de 1945, c'est un système d'indemnisation des assurés par rapport à des risques bien précis : prise en charge des soins, afin que tout bénéficiaire puisse se soigner quels que soient ses revenus personnels ; paiement des retraites ; paiement des

charges de famille par des allocations liées au nombre d'enfants.

**31 MILLIARDS D'EXONÉRATIONS, PENDANT QUE LES RETRAITÉS, LES SALARIÉS, LES CHÔMEURS, LES INVALIDES SONT MIS À CONTRIBUTION...**

L'assuré a des droits. D'où le choix d'un financement à partir des salaires, seul à même de protéger les malades, les familles, les retraités contre les appétits des puissances financières et les contraintes des budgets gouvernementaux. Le financement par l'impôt, quel qu'il soit (CSG, TVA, etc.), c'est la négation de ces principes : l'assuré n'a plus de droits, puisque les paiements sont dépendants d'une enveloppe financière. Avec le financement par l'impôt, les patrons paieront moins, et les salariés seront taxés. C'est exactement ce que l'on constate depuis la création de la CSG, en 1991. C'est à cette date que les exonérations de cotisations ont commencé, pour atteindre 31 milliards d'euros l'an dernier, pendant que les retraités, les salariés, les chômeurs, les invalides sont mis à contribution. ■

## Interview de deux militants syndicalistes

### « L'indépendance syndicale est en danger ! »

**Deux militants syndicalistes (FO et CGT) de La Poste dans les Landes, à Saint-Vincent-de-Tyrosse, livrent à notre correspondant ce qui les a amenés à être partie prenante de la préparation de la conférence nationale du 1<sup>er</sup> décembre prochain pour l'unité et la résistance.**

**Une conférence nationale de délégués des comités départementaux « contre la dictature de la troïka et pour l'abrogation du TSCG » a été décidée. Elle se tiendra le samedi 1<sup>er</sup> décembre, à Paris. Que pensez-vous de cette initiative ?**

— C'est une très bonne chose ! On jette l'opprobre sur le peuple. Hier, la mobilisation générale était une nécessité pour la non-ratification du TSCG ; maintenant, avec sa ratification, elle est indispensable et incontournable pour son abrogation.

Des décisions doivent être prises rapidement pour lancer la résistance unitaire des travailleurs contre la dictature des marchés et de la finance. Cette conférence va dans ce sens. Nous sommes preneurs.

**L'année dernière, avec vos collègues, vous avez fait dix-sept jours de grève. Votre détermination sur des revendications claires et précises a marqué les Landes. Vous avez obtenu gain de cause sur un grand nombre de vos demandes. Depuis, la « com-**

**mission Kaspar » a été mise en place. Qu'en pensez-vous ?**

— Cette commission a été commanditée par La Poste au lendemain de plusieurs suicides de nos collègues. Elle a pour objectif d'aboutir à une pause sociale.

Mais force est de constater qu'à la lecture du rapport qu'elle vient de rendre public, il n'y a aucune garantie de changement de politique et d'orientation. Bien au contraire !

— L'objectif de cette commission est d'impliquer les syndicats. Ceux-ci doivent servir de « caution syndicale » pour continuer à restructurer La Poste et à gagner en productivité. C'est l'intégration des syndicats qui est visée. Nous défendons notre indépendance : notre action syndicale se base uniquement sur les mandats donnés par nos syndiqués.

Ce n'est pas ce que veulent nos chefs. Ce qu'ils veulent, c'est que nous les aidions à trouver de bonnes solutions pour restructurer et à faire avaler des couleuvres à nos collègues. Nous ne sommes pas dupes.

A noter que les créations d'emplois annoncées permettront, entre autres, que tout agent ait une semaine de formation continue, ce qui peut être une bonne chose au premier abord. Mais je me pose la question : pour quoi faire ? S'adapter à l'incontournable « évolution » de La Poste voulue par la direction pour mieux se vendre ensuite aux marchés ? Il y a de

quoi s'inquiéter avec la commission Kaspar. En plus, ces créations d'emplois doivent permettre également le remplacement des agents syndiqués afin qu'ils puissent plus facilement obtenir des détachements. Tant de prévenance de la direction vis-à-vis des militants syndicaux me laisse perplexe. Là encore, à mon avis, il y a danger pour l'indépendance syndicale. Nous devons être vigilants.

— Les milliers de créations d'emplois annoncées... De la foutaise ! Depuis dix ans, nous subissons l'équivalent d'un plan PSA par an, c'est-à-dire un emploi supprimé par heure, depuis l'arrivée de Bailly à la présidence de La Poste.

**Que proposez-vous ?**

— En ce moment, nous sommes en train de rédiger ensemble un livret syndical CGT/FO retraçant tout l'historique de notre lutte de l'année dernière. Il est important de garder une trace écrite de ce rude combat de nos collègues, mené dans l'unité.

Quoi qu'il en soit, nous serons présents pour la prochaine réunion du comité départemental des Landes « pour l'abrogation du TSCG et contre la dictature du capital et de la finance représentés par le FMI, la BCE et l'Union européenne ». Vous pouvez compter sur nous. ■

Propos recueillis le 25 octobre 2012

**Chronique**

**POLITIQUE**

**14 novembre : deux logiques contradictoires**

Daniel Shapira

Une mystification totale est montée autour de la prochaine journée du 14 novembre.

D'un côté, ce jour-là, il y a un appel à la grève générale lancé en Espagne par les deux principales confédérations ouvrières, l'Union générale des travailleurs (UGT) et les Commissions ouvrières (CCOO), et, au Portugal, par la Confédération générale des travailleurs portugais (CGTP) et de nombreux syndicats de l'Union générale des travailleurs portugais (UGTP).

De l'autre côté, la Confédération européenne des syndicats (CES) a appelé, ensuite, ce même 14 novembre, à une journée d'action européenne. Dans son appel, elle se prononce explicitement pour « soutenir l'objectif d'assainissement des budgets », c'est-à-dire précisément ce contre quoi se dressent les travailleurs en Espagne et au Portugal. Et en France ? Une journée d'action est également appelée ce 14 novembre par la CGT, la CFDT, la FSU, l'UNSA et Solidaires.

Quel en est le contenu ? S'inscrivant totalement dans le cadre de la journée d'action européenne de la CES, la journée du 14 novembre en France est marquée par le fait que la CFDT en est la coorganisatrice.

Rappelons rapidement ce qu'est la politique de la CFDT. Lundi 5 novembre, son secrétaire général, François Chérèque, a réagi sur Europe 1 aux propositions du rapport Gallois en indiquant d'abord qu'elles allaient « dans le bon sens » ! Mais, car il y a un mais, il a demandé que ces propositions soient « étalées sur le temps », car, pour lui, « c'est une démarche trop violente ».

Mais sur le fond, Chérèque a été sans ambiguïté : « La CFDT est favorable au transfert d'une partie du financement de la protection sociale qui pèse sur le travail, et de la faire sur la CSG », ajoutant : « A la CFDT, nous sommes prêts à débattre du coût du travail. »

Ainsi, c'est clair : Chérèque appuie le fond des propositions du rapport Gallois. Participer, d'une manière ou d'une autre, à cette journée du 14 novembre en France serait considérer que les revendications ouvrières peuvent être compatibles avec les positions de la CFDT. Aucun militant syndical, attaché à l'indépendance de ses organisations, ne peut se retrouver dans cette confusion délibérément organisée.

**DOUBS**

Communiqué de presse du comité de Montbéliard du POI

**“La taxe de 8,28 % sur les factures EDF doit être abrogée”**

Alors que les délégués au syndicat mixte d'électricité du Doubs ont voté une taxe de 8,28 % sur les factures d'électricité, des maires de ce département ont pris l'initiative d'une pétition pour l'abrogation de cette mesure.

Le comité de Montbéliard du POI leur apporte son soutien et a proposé aux autres partis se réclamant du mouvement ouvrier de réaliser l'unité sur cette revendication.

“Le comité local du Parti ouvrier indépendant de Montbéliard apporte son soutien total aux maires du Doubs qui prennent l'initiative de faire signer la pétition qui demande que soit abrogée la taxe de 8,28 % sur les factures EDF. Cette taxe, si elle n'était pas abrogée, frapperait durement tous les habitants, tous les commerçants, tous les artisans, les paysans, qui habitent les communes de moins de 2 000 habitants. Elle frapperait les communes elles-mêmes. Cette taxe a été votée par les délégués au syded, syndicat mixte d'électricité du Doubs.

**Taxe électrique : Montenois ouvre les hostilités**



Marie-Thérèse Chassery, maire de Dampierre-sur-le-Doubs et Daniel Jeannin, maire de Montenois.

Ce vote soulève plusieurs problèmes. Les votants au syded sont des délégués des intercommunalités. Les intercommunalités sont dirigées par les délégués des conseils municipaux. Les votants étaient donc des délégués des délégués des élus municipaux. Finalement, beaucoup, parmi les habitants qui sont visés

par cette taxe, ne savent pas au juste qui l'a votée. La majorité de droite du syded a pu réussir cette année à faire passer sa politique, alors que l'an dernier, elle n'y était pas arrivée. Pourtant, au printemps, le peuple a nettement indiqué qu'il voulait en finir avec la politique de la droite en chassant

Sarkozy et sa majorité au Parlement. Comment se peut-il que des délégués, qui ont eu le mandat de leur intercommunalité d'aller voter contre la taxe, se soient abstenus au moment du vote ?

C'est le cas des deux délégués de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) qui siègent, avec Pierre Moscovici, au conseil de la communauté d'agglomération.

Le POI se félicite de la prise de position du député socialiste Frédéric Barbier, suppléant de M. Moscovici. Son opposition à la taxe et son argumentation rejoignent celles des maires initiateurs de la pétition.

Le POI appelle tous ses militants et sympathisants qui habitent ces communes à prendre contact avec leur maire et à se mettre à sa disposition pour donner le plus grand retentissement possible à cette campagne. Le POI s'adresse à tous les partis et organisations politiques se réclamant du mouvement ouvrier pour réaliser l'unité sur la revendication et envisager ensemble ce qui peut être fait afin d'aider à son aboutissement et pour que cette taxe soit retirée. »

**LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES**

**Aurore Martin livrée aux autorités espagnoles en vertu d'un mandat d'arrêt européen**



Gérard Bauvert

Mardi 1<sup>er</sup> novembre 2012, Aurore Martin (citoyenne française) membre de Batasuna, parti indépendantiste basque, interdit en Espagne mais légal en France, a été extradée en Espagne en vertu d'un mandat d'arrêt européen. Dans une interview au journal *Sud-Ouest*, le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, déclare : « La décision a été appliquée sous l'autorité du parquet général de Pau. Ce n'est pas du ressort du ministre de l'Intérieur que je suis. » Poursuivons ! La Chancellerie (ministère de la Justice) affirme pour sa part dans un communiqué que « la remise de Mme Martin à la justice espagnole s'est opérée dans le strict cadre du mandat européen ». Certes. Et ce n'est pas là la moindre des questions. En effet, depuis 1927, un principe fondamental en droit français précise qu'« il n'y a pas

d'extradition pour un crime ou un délit considéré comme ayant un caractère politique ». La procédure du mandat d'arrêt européen viole le principe sacré que nous venons de rappeler, et se substitue en particulier à la convention européenne d'extradition de 1957. C'est une décision du Conseil européen (décision-cadre 2002/584JA) qui crée le mandat d'arrêt européen. A partir de cette date, chaque autorité judiciaire nationale est tenue d'exécuter la demande formulée par l'autorité judiciaire d'un autre Etat membre. En résumé, la mise en œuvre du mandat européen supprime toute intervention des autorités publiques et administratives de l'Etat concerné. C'est un abandon de souveraineté (un de plus) dans un domaine aussi essentiel que celui des libertés individuelles, des garanties liées à la protection des personnes. L'Etat abdique la protection due à ses citoyens, et, en l'occur-

rence, en se soumettant au mandat européen, remet Aurore Martin à l'audience nationale d'Espagne, institution héritière directe du franquisme. Alors, quand le ministre de l'Intérieur (puis celui de la Justice), déclare qu'il n'y est pour rien, on est dans la plus grande pusillanimité. Si on se plie aux diktats et injonctions des institutions de l'Union européenne, si on en accepte le cadre, c'est vrai. (Encore que ce sont bien des policiers français qui ont livré Aurore Martin à leurs collègues d'Espagne). Pour notre part, nous avons condamné dès l'origine le caractère liberticide du mandat européen. Nous avons exigé l'an passé l'abandon des poursuites lancées contre Aurore Martin. Aujourd'hui, l'exigence de sa libération inconditionnelle et de son retour immédiat sur le territoire français doit être partagée par tous ceux qui se réclament de la démocratie.

**TÉMOIGNAGE**

**“Quand la population soutient les revendications des personnels de la fonction publique”**

N'ayant pas reçu ma notification d'impôts, alors que je la reçois d'habitude début septembre, je me suis présentée au centre des impôts.

L'employée m'a dit que je ne recevrai l'avis officiel que fin décembre, faute de personnel en nombre suffisant : il manque vingt-six postes. Un adhérent du POI m'avait prévenue qu'il avait attendu trois heures ; alors, j'avais pris du papier et un crayon, car j'avais l'intention de demander les coordonnées des responsables syndicaux pour les interviewer.

Dans la file d'attente, après discussion avec deux personnes, j'ai pris l'initiative du texte suivant : « Nous, soussignés, qui sommes déjà plus de soixante à attendre dès 8 h 30 ce lundi 5 novembre 2012, protestons contre le manque de personnels au centre des impôts de Saint-Denis et exigeons avec eux l'embauche de personnels statutaires pour permettre l'accueil dans de bonnes conditions. »

Les gens disaient : « C'est honteux de nous faire attendre dans ces conditions. »

— Je suis déjà venue trois fois et repartie...  
— On fait la queue partout : à la CAF, à la Sécurité sociale.

— Je travaille dans la fonction publique dans un autre département, c'est partout pareil les restrictions.

— Pourquoi manque-t-il du personnel alors qu'il y a tant de gens qui ne demandent qu'à travailler ? »

Le vigile opinait en disant : « C'est bien, votre initiative. » Il m'a rapporté la feuille qui avait circulé pendant que j'étais au guichet ! Soixante-dix premières signatures ont été recueillies, avec quelques prises de parole pour lire le contenu de la pétition.

J'ai demandé à rencontrer un responsable syndical ; il a photocopié les feuilles et m'a donné son numéro de téléphone en vue d'une interview pour *Informations ouvrières*.

Quand je suis ressortie, j'ai continué à faire signer. Total : 105 signatures.

S'il en était besoin, la preuve est faite que la population soutient les revendications des personnels de la fonction publique.

Correspondante ■

## Automobile

## Les retombées de la crise de l'automobile chez les sous-traitants

L'exemple du site Hutchinson, à Sougé-le-Ganelon (Sarthe)

Rémy Janneau

Avec 669 salariés, l'usine Hutchinson, à Sougé-le-Ganelon, reste, depuis la fermeture des sites Moulinex de Fresnay-Sarthe et d'Alençon, le poumon industriel du nord de la Sarthe. Comme toutes les entreprises sous-traitantes, Hutchinson, qui fournit des joints d'étanchéité (à 60 % pour Renault et PSA), est atteinte par les contrecoups de ce qu'il est convenu d'appeler la « crise » de l'automobile, résultat, en réalité, de l'emprise des milieux financiers sur l'économie.

À la suite de l'annonce de 8 000 licenciements chez PSA et des déclarations de Carlos Ghosn selon lesquelles « Renault n'est pas à l'abri de disparaître sous sa forme actuelle », nous y avons rencontré des responsables de la section CGT. Une déléguée fait état d'un « énorme ralentissement au niveau de la fabrication ». La fermeture temporaire d'entreprises clientes (dix-neuf jours consécutifs à Renault-Douai, quatre jours chez PSA-Sochaux) et la chute du chiffre d'affaires clients externes, en baisse de 15 % pour le seul mois d'octobre, en disent long, en effet, des « assurances » de la direction selon lesquelles il n'y aura pas de chômage partiel... pour le dernier trimestre et... sauf nouvelle baisse des programmes.

Des programmes qu'elle s'empresse, précisément, de délocaliser : les équipements destinés à la Clio 4 seront ainsi fabriqués en Turquie, les joints prévus pour l'AX 52 et la Modus en Espagne, ceux de la Logan au Maroc, d'autres encore en Pologne... Après les sites de Vierzon et de Châteaudun, déjà durement touchés, le site sarthois est menacé, à partir de décembre, de chômage partiel. Aussi les travailleurs d'Hutchinson observent-ils avec inquiétude ce qui se passe dans plusieurs entreprises de Flers et de Mamers, où le chômage partiel s'est traduit, d'un jour à l'autre, par d'importantes pertes de salaires.



Photo DR

Depuis la fermeture des sites Moulinex de Fresnay-Sarthe et d'Alençon, l'usine Hutchinson, à Sougé-le-Ganelon, reste, avec 669 salariés, le poumon industriel du nord de la Sarthe.

Le ralentissement de l'activité dans l'automobile, aggravé par la politique d'austérité dictée par l'Union européenne, laisse présager qu'en matière d'emploi le pire reste à venir. Mais, dans l'immédiat, la direction joue sur deux registres : la compression du nombre des intérimaires, tombé de 209 en 2011 à 6 en octobre 2012, et l'accroissement des cadences de travail à la faveur des départs en retraite. Cette dégradation des conditions de travail est encore aggravée par une « mobilité interne » (d'un poste à un autre, sans qu'il soit tenu compte de la qualification ni des habitudes de travail) et par une « mobilité externe » que la direction générale vise à pérenniser en faisant adopter une charte sur la mobilité entre sites.

## LE SITE SARTHOIS MENACÉ DE CHÔMAGE PARTIEL À PARTIR DE DÉCEMBRE

De telles pratiques supposent la remise en cause des droits acquis. Une série d'avenants menace ainsi la convention collective du caoutchouc qui assure aux ouvriers, outre un salaire minimum, une prime d'ancienneté indexée sur le salaire, des primes diverses (d'équipe, de panier, de nuit) et des congés d'ancienneté, le maintien du salaire en cas de changement de poste et un repos quotidien de onze heures, ce qui est important dans une usine qui fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept ! Il n'y aura, à l'évidence, de limite à cette volonté de surexploitation que la résistance des travailleurs. La CGT s'oppose à toute modification de la convention qui leur soit défavorable. Comme l'indiquent ses élus dans leur tract d'entreprise : « La CGT n'ira en négociation que pour l'amélioration de la convention collective. »

Interrogés sur leur attitude en cas de « plan social », les délégués de la CGT sont clairs : ils s'y opposeront. L'Etat doit prendre ses responsabilités, garantir l'emploi et, en cas de mesure de fermeture, le maintien des sites, quitte à aller jusqu'à la réquisition et à la nationalisation. Un militant ajoute : « Il faut une loi interdisant les licenciements. » L'essentiel est dit. ■

## Santé

## “Il faut abroger la loi Bachelot, véritable coup de force contre la démocratie”

Interview de Brigitte Moranne, responsable CGT au centre hospitalier intercommunal (CHI) de Montreuil

Tu es responsable syndicale à l'hôpital depuis quinze ans. Peux-tu nous décrire la situation ?

Les problèmes financiers de l'hôpital se sont largement accentués avec l'introduction de la tarification à l'activité. D'autant plus que nous devons accueillir tous les patients, dans un secteur où beaucoup sont dans une situation de précarité. C'est normal, nous avons une mission de service public. Aujourd'hui, continuer à choisir les actes en fonction des besoins de la population entraîne des déficits très grands, car à chaque acte correspond un tarif, et plus l'acte est pratiqué, plus le tarif baisse, au point que l'acte est moins « remboursé » par la Sécurité sociale qu'il ne coûte. Cette tarification à l'activité a également obligé l'hôpital à emprunter pour pouvoir investir.

La loi Bachelot, elle, a imposé des restructurations. Elle a imposé la « permanence des soins », c'est-à-dire le regroupement des plateaux techniques et des blocs opératoires sur le département, pour ne pas les laisser ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Le bloc chirurgical des urgences a ainsi vu ses horaires d'ouverture restreints depuis le 1<sup>er</sup> février 2012 (8 heures-18 heures le week-end et jusqu'à 22 heures les autres jours), les patients étant transférés sur d'autres hôpitaux par ailleurs déjà saturés (Aulnay, Bobigny, Saint-Denis).

Du coup, la directrice, sur préconisation de l'ARS (agence régionale de santé — NDLR), a supprimé la deuxième ligne de garde d'anesthésistes après minuit. Ce qui entraîne une situation « insécuritaire » pour les patients, surtout quand on sait que l'hôpital intègre une maternité de niveau 3 (pour les grossesses à hauts risques).

Dégoûté, le chef de service anesthésiste a démissionné ; cela a entraîné le démantèlement de l'équipe d'anesthésistes, pourtant en place depuis des années. Malgré la multiplication des alertes — j'ai notamment alerté officiellement le conseil de surveillance en mai 2012 — rien n'a été fait pour éviter la catastrophe. Aujourd'hui, et depuis le 1<sup>er</sup> octobre, il n'y a plus d'urgence chirurgicale du tout, parce qu'il n'y a plus que deux blocs opératoires sur quatre qui peuvent fonctionner.

## Quelle a été la réaction de ton organisation syndicale et des personnels ?

Il y a eu plusieurs assemblées générales du personnel en mai-juin, qui ont rassemblé entre 150 et 200 collègues. On était très inquiets ; à chaque instance, on nous supprimait quelque chose : des droits pour les personnels (primes...), des services. Depuis la mise en place de l'ARS, il n'y a plus de négociation possible. En juillet, l'ARS a même jugé insuffisant un plan de retour à l'équilibre intégrant la suppression de 40 postes sur cinq ans !

Notre syndicat a tout de suite pris position clairement : maintien de tous les postes, refus de tous les plans de retour à l'équilibre qui suppriment des postes ou des services. On s'est aussi tout de suite prononcé pour l'abrogation de la loi Bachelot.

## Revenons sur la loi Bachelot...

Bien sûr, il faut abroger la loi Bachelot, qui est un véritable coup de force contre la démocratie : depuis que l'ARS est en place, les instances au sein desquelles on négociait ont perdu tout pouvoir. Tout est imposé de l'extérieur, sans jamais tenir compte des besoins de la



La loi Bachelot a imposé la « permanence des soins », c'est-à-dire le regroupement des plateaux techniques et des blocs opératoires sur le département, pour ne pas les laisser ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

population (restructurations, actes médicaux...), et les droits acquis par les personnels sont un à un remis en cause. Ainsi, pour 23 euros bruts par mois, cer-

tains ont perdu le droit de partir à la retraite cinq ans avant du fait de la pénibilité. Tout est à l'avenant : refonte des grilles, reclassement professionnel, temps de travail... alors que les salaires de la fonction publique hospitalière sont parmi les plus bas, les coups contre nos conditions de travail se multiplient.

## Ton syndicat est partie prenante du comité de défense du CHI...

Oui, parce qu'on s'est dit que la lutte syndicale limitée à l'hôpital serait insuffisante. Isolés, on se sentait faiblir. Le comité de défense, en associant des militants de diverses sensibilités politiques sur des mots d'ordre clairs, a permis d'élargir le mouvement. Ce n'est pas M<sup>me</sup> Voinet (maire de Montreuil, présidente du conseil de surveillance), avec son collectif, qui claironne partout que tout va bien depuis que l'ARS a accordé une enveloppe de 5 millions d'euros (qui n'a servi qu'à payer des fournisseurs), qui va régler le problème des anesthésistes, des urgences chirurgicales.

Avec ce comité, nous avons informé les habitants, les élus des quatre villes concernées. Des milliers d'entre eux ont signé la pétition exigeant le maintien de tous les postes, de tous les services, la réouverture du service chirurgical des urgences de nuit et de week-end, des moyens pérennes pour l'hôpital, l'abrogation de la loi Bachelot et de la tarification à l'activité. Tout cela, ajouté aux deux délégations à l'ARS, a redonné espoir aux personnels. On se rend compte aujourd'hui, avec la mise en place de l'administration provisoire depuis le 5 octobre, que l'ARS avance prudemment et essaie d'éteindre les incendies : elle nous a donné des garanties, orales certes, que la chirurgie resterait publique, contrairement à des rumeurs persistantes qui parlaient d'une prise en charge de la chirurgie par une clinique privée de Bagnolet ; elle nous a aussi dit qu'il n'y aurait pas de plan de retour à l'équilibre avant janvier, et que l'urgence était de régler le problème de manque de médecins anesthésistes.

## Les conseillers généraux du Front de gauche ont fait adopter un vœu au conseil général exigeant en particulier l'abrogation de la loi Bachelot. Qu'en est-il d'une proposition de loi des députés du Front de gauche pour rendre cette abrogation effective ?

C'était dans le programme du Front de gauche aux dernières élections, pas dans celui du PS. J'attends qu'ils le fassent, qu'ils déposent cette proposition de loi, d'autant plus que Marisol Touraine parle aujourd'hui d'une « reconnaissance des missions du service public » dans le cadre de la loi Bachelot. Il faut revenir à une loi qui permette de répondre aux besoins de la population.

## Tu es partie prenante du comité montreuillois pour l'abrogation du TSCG. Tu peux en dire deux mots ?

Il y a un lien évident entre ce pacte budgétaire européen et les plans de rigueur qu'on subit aujourd'hui, à l'hôpital comme dans d'autres secteurs. On va encore en être victime. Comme le dit mon parti, le PCF, ce traité part du financier et non pas de l'humain. C'est inacceptable, et pour résister, on a besoin de se rassembler, de s'unir au-delà de nos sensibilités politiques. C'est pourquoi je pense qu'il sera important qu'il y ait un militant de notre syndicat de l'hôpital à la réunion du comité du 22 novembre, ainsi que dans la délégation du comité à la conférence nationale du 1<sup>er</sup> décembre (1).

Les correspondants des comités de Montreuil ■

(1) Dans sa réunion du 21 septembre, le comité pour l'abrogation du TSCG a désigné deux premiers délégués pour la conférence du 1<sup>er</sup> décembre et a prévu d'élargir cette délégation dans sa réunion du 22 novembre (NDLR).

## SANTÉ PRIVÉE



Photo DR

## La parole à...

**Mireille Carrot,**  
secrétaire de l'union syndicale  
départementale  
Santé-Action sociale CGT  
de la Loire

### Quel bilan fais-tu de la journée de mobilisation du 15 octobre pour la défense de la convention collective nationale (CCN) 51 ?

Dans la période qui a suivi la dénonciation, fin 2011, la CGT a appelé, souvent seule, à des grèves ou à des débrayages, et la mobilisation s'était un peu essoufflée.

Mais fin août, il y a eu la décision, le coup de force des patrons.

Le 15 octobre, on a poussé à ce que ce soit vraiment intersyndical. Cela a été très bien suivi dans les établissements, les gros comme les petits.

Il y a eu soit des appels à la grève, soit des débrayages. On a fait un rassemblement départemental, à Saint-Etienne, devant le plus gros établissement, qui est géré par la Mutualité.

C'est aussi dans cette clinique que travaillent nos trois collègues qui ont été gravement blessées lors du rassemblement devant le congrès de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP), le 6 octobre 2011.

## “Le 15 octobre, la lutte des salariés a permis la réouverture des négociations, il faut poursuivre”

Malgré les réquisitions qui ont été très nombreuses, il y avait cent cinquante collègues rassemblés, et il y a eu également d'autres rassemblements dans d'autres établissements du département. A Lyon, ils étaient deux mille pour un rassemblement où convergeaient plusieurs départements.

### Quels étaient les mots d'ordre ?

Nous demandions au ministère de refuser l'agrément sur la proposition patronale, ainsi que la réouverture des négociations sous l'arbitrage du ministère pour le maintien des garanties collectives. Les mots d'ordre étaient très intersyndicaux et ils étaient bien dans le cadre de la défense de la CCN 51.

### Aujourd'hui, où en est-on ?

Il y a eu une première réponse du ministère. M<sup>me</sup> Touraine a fait un communiqué pour que les négociations reprennent, en demandant à la FEHAP de revenir à la table.

C'est tout de même la journée du 15, sur des points nets et précis, qui a permis la réouverture des négociations, à partir du refus du ministre de signer l'agrément. La mobilisation a permis de faire un pas, de reprendre la main sur les choses.

Mais il y a des béboms. Les patrons de la FEHAP disent : il n'est pas question d'aller plus loin que la date d'extinction de la convention collective, début décembre.

Il est clair qu'on attend beaucoup des négociations pour faire revenir le patro-



L'intersyndicale (CGT, CFTD, CFTC, CFE-CGC et FO) organisait le 15 octobre un mouvement de grève national. Ici rassemblement à Sainte-Marie (Le Puy, Haute-Loire).

nat de la FEHAP sur les quinze points qu'ils prétendaient dénoncer.

Nous avons reçu un communiqué de l'intersyndicale nationale qui informe de l'ouverture des négociations le 24 octobre et se contente d'indiquer les négociations à venir (31 octobre et 6 novembre) et les questions abordées : « Examen des quinze points. Identification des points de convergence. Intégration des points de convergence dans l'avenant de restauration. Identification des points de divergence... »

Il nous faut réaffirmer que nous voulons le maintien des garanties de la CCN 51.

Il est hors de question qu'une organisation syndicale fasse marche arrière par rapport à ça. Il faut refuser l'ultimatum patronal de début décembre. Pour cela, il faut continuer d'interpeller le ministère pour qu'il ne fasse pas qu'arbitrer. C'est le patronat qui est entièrement responsable du retard pris dans les négociations.

Il faut aussi que l'on appelle à la mobilisation. La lutte des salariés a permis la réouverture des négociations ; il faut poursuivre les actions intersyndicales, ne reproduisons pas l'erreur de penser que négocier sans la mobilisation va permettre de faire reculer la FEHAP.

### Veux-tu ajouter autre chose ?

Oui, il y a d'autres bagarres. Dans le département de la Loire, nous connaissons une situation jamais vue. Nous prenons connaissance chaque jour de nouveaux plans de retour à l'équilibre (PRE) sur les maisons de retraite ou les sections EHPAD des hôpitaux.

Malgré des situations déjà extrêmement tendues, voire catastrophiques pour prendre en charge des résidents de plus en plus malades, des suppressions d'emplois de soignants sont annoncées.

Dix-huit postes seraient supprimés au centre hospitalier de Chambon-Feugerolles.

Au centre hospitalier de Saint-Chamond, ce sont quatorze suppressions, ailleurs douze. Cela représente parfois la suppression d'un quart des effectifs auprès des personnes âgées. (Il faut dire au passage que la perte d'autonomie devrait relever d'un financement de la Sécurité sociale).

Pour nous, il est hors de question d'accepter qu'un seul poste soit supprimé. Il faut arriver à mettre en échec ces PRE par tous les moyens.

Des pétitions circulent, un appel à la grève est lancé à l'hôpital du Chambon-Feugerolles, qui va permettre une rencontre entre le syndicat et l'agence régionale de santé (ARS) avec présence du conseil général. Nous avons interpellé le ministère pour dénoncer une maltraitance qui s'institutionnalise, mise en œuvre par les directions, et orchestrée par les ARS.

## ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

## La première phase de la consultation n'a-t-elle pas déjà dessiné les contours du projet de la nouvelle loi ?

Jean-Pierre Fitoussi

La « note de synthèse après les auditions de la consultation nationale » clôture la première phase des assises et ébauche les contours de la future loi.

Publiée le 20 septembre dernier, cette note de synthèse de dix-sept pages se veut être un « panorama des principales questions soulevées » lors de l'audition par le comité de pilotage des assises de quatre-vingt-cinq organisations : syndicats, organismes de recherche, Conférence des présidents d'université, présidents de sociétés de transfert de technologie, etc., toutes placées sur le même plan. Il est d'ailleurs précisé : « Il n'y a pas dans ce document de prise de position du comité de pilotage à proprement parler, les affirmations renvoient toujours à des propos entendus lors des auditions. » Pour quoi faire ? Selon la note :

« Les assises doivent mener, par le dialogue renouvelé entre ses acteurs, à un ensemble partagé de propositions et de recommandations pour l'enseignement supérieur et la recherche, au service de la société dans son ensemble (...). Ces auditions ont pour objectif d'identifier les principales questions à aborder pour nourrir les débats des assises territoriales (...). La volonté d'assurer une traduction législative aux propositions des assises dès le début 2013 contraint fortement le calendrier. »

Voyons ce qu'il en est.

### Le document mentionne certaines revendications syndicales

« Le crédit impôt-recherche pourrait être aboli » (page 10) ; « la grande majorité des auditionnés a rappelé avec force son attachement au statut de fonctionnaire avec des corps définis dans un cadre national. Le risque de "territorialisation des

personnels" et de disparition des corps statutaires consécutif à l'autonomie des universités est rappelé par certains syndicats, ainsi que la nécessité d'une gestion nationale des statuts » (page 11) ; « les critiques formulées depuis cinq ans à l'encontre de la loi LRU — dont certains syndicats demandent l'abrogation » (page 13).

« L'autonomie des universités et les contraintes budgétaires peuvent amener les acteurs à supprimer certaines disciplines localement. Une politique nationale pour préserver ces disciplines s'impose » (page 14). « L'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur — NDLR) est ainsi très vivement critiquée par certains. Sa suppression est parfois demandée » (page 15).

### Mais que ce soit sous forme de questions ou d'affirmations, les contours du projet de loi sont plus qu'esquissés

Concernant les structures mises en place depuis 2005 : les pôles de compétitivité, celles découlant de la loi de la recherche de 2006 et des investissements d'avenir de 2010, fondations de coopération scientifique (FCS), pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), initiatives d'excellence (IDEX), etc., qui « se sont additionnées aux multiples structures déjà présentes », il est noté : « Faut-il réduire le nombre de structures, en améliorer l'articulation, la lisibilité, les règles de fonctionnement ? » (page 2). Et de préciser juste après : « Cette simplification devra être guidée par l'objectif de dépasser les deux coupures historiques de l'ESR (enseignement supérieur et la recherche — NDLR) français entre les universités et d'une part les écoles, d'autre part, les organismes de recherche. » Mais n'est-ce pas justement cet objectif qui a été à la base de la loi LRU, des PRES, des IDEX..., que l'on voudrait reconduire dans le cadre de la nouvelle loi ?

### Poursuite du dispositif de régionalisation mis en place par Pécresse et Wauquiez

Concernant la régionalisation, la note de synthèse la mentionne plusieurs fois. Les « innovations pédagogiques de site. Ces innovations sont les bienvenues en fonction de l'environnement régional » (page 3).

« Combien consacre-t-on à la recherche dans chaque région, en ajoutant les crédits gérés par les organismes, les universités, écoles, et les crédits extrabudgétaires des inspections académiques ? Un tel bilan serait particulièrement éclairant pour accompagner les processus de décentralisation. »

Mais c'est là exactement le dispositif mis en place par Pécresse et Wauquiez, ainsi défini : « Le projet Strater a pour objectif de développer une vision territoriale du système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation à l'horizon 2020 (1). » Poursuivons : « Les critiques, parfois vives, à l'encontre des IDEX, ne remettent pas en cause la nécessité de construire des poli-

tiques de site » (page 9), « la question de l'équilibre entre le pilotage national et l'intervention des régions fait l'objet de débats (...). L'ancrage des établissements dans les territoires est une réalité et une nécessité (...). Dans certaines régions, on a observé des fusions d'universités » (page 13). La note de synthèse de la première phase des assises de l'enseignement supérieur a enregistré les revendications des organisations syndicales, mais leur répond par la poursuite de l'application des mesures Pécresse-Wauquiez de démantèlement et la mise en œuvre du dispositif Strater, qui va dans le sens de l'acte III de la régionalisation, le tout sous forme d'une nouvelle loi-cadre.

La seconde phase territoriale de ces assises devrait en préciser les dispositions.

(1) <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56061/strater.html>

### Le lien entre le lycée et l'université

Pour l'enseignement supérieur, la note de synthèse explique notamment :

« Le lien entre le lycée et l'université, sur le thème "bac - 3/bac + 3", est capital. Une partie de l'échec étudiant s'explique par une rupture entre le secondaire et le supérieur » (page 4). Et de préciser : « L'importance des professeurs agrégés-certifiés et leur complémentarité avec les enseignants-chercheurs (...) est soulignée en raison des compétences reconnues des professeurs agrégés-certifiés, de leur disponibilité auprès des étudiants, et précisément de leur rôle clef à jouer dans le lien "bac - 3/bac + 3". Ils peuvent aussi jouer un

rôle actif dans les coopérations, voire la mixité entre classes préparatoires et premiers cycles universitaires (...). L'équilibre entre le nombre de professeurs agrégés-professeurs certifiés et le nombre d'enseignants-chercheurs ne mériterait-il pas d'être précisé, à l'aide d'un cadrage national, qui préserve le caractère fondamental et moteur de la recherche à l'université ? » Mais les professeurs agrégés-certifiés ne font pas de recherche. En augmentant le nombre ne revient-il pas à diminuer le nombre d'enseignants-chercheurs au profit d'enseignants à temps plein, et donc à remettre en cause le statut des enseignants-chercheurs des universités ?

## Chronique

## INTERNATIONALE

## Hollande en Orient

Après avoir reçu, fin août, l'émir du Qatar, François Hollande a reçu, fin octobre, Benjamin Netanyahu. Le jour même de leur première rencontre, l'aviation israélienne bombardait la bande de Gaza, et, quelques jours plus tôt, l'armée renforçait les contrôles aux checkpoints, rendant les trajets encore plus insupportables pour les habitants de Cisjordanie.

Après l'avoir longtemps nié, l'Etat d'Israël a dû reconnaître que ce sont ses services secrets qui avaient assassiné le numéro deux de l'OLP en 1988 à Tunis. A la veille de son voyage en France, Netanyahu avait renouvelé ses menaces contre l'Iran.

A Paris, le 31 octobre, Netanyahu s'est félicité de l'attitude positive de Hollande à l'égard de l'Etat d'Israël. Dès le lendemain, Hollande partait au Liban. Dans son discours, il a une nouvelle fois menacé la Syrie et réaffirmé :

« C'est la France qui est à l'initiative depuis des mois. »

Son ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, a souligné que les élections américaines permettaient à la France de jouer un rôle de premier plan au Moyen-Orient.

Le 4 novembre au soir, Hollande était en Arabie Saoudite avec le roi Abdallah pour un court entretien sur la Syrie, où intervient activement l'Arabie Saoudite qui, avec le Qatar, fournit armes et moyens financiers à l'Armée syrienne libre.

De même, le gouvernement français est à l'initiative d'une possible intervention militaire au Mali. L'agitation de Hollande n'est en rien l'expression d'une politique indépendante de la France, comme le prétendent certains. Disloquer la Syrie, ouvrir, après la Libye, un nouveau front de déstabilisation de la région saharienne en intervenant au Mali ne fait que traduire les exigences américaines. « Dans la poudrière proche-orientale, Washington, loin d'être une simple "aide", est d'abord le maître du jeu » (Le Parisien, 5 novembre).

La seule voie pour la paix et la démocratie, sera ouverte par les peuples qui, par leur propre mouvement et par la rupture des liens d'asservissement au FMI et à l'Union européenne, établiront la souveraineté des nations du Proche-Orient contre toute intervention des grandes puissances. Pour le mouvement ouvrier d'Europe et d'Amérique, il n'est pas de tâche plus urgente que de s'opposer à la politique d'intervention du gouvernement Hollande et des Etats-Unis.

Marguerite Leuwen

L'événement



Le NUM a officiellement déclaré que la revendication des mineurs de Marikana, à savoir un salaire mensuel de 12 500 rands (1 250 euros) était excessive... Voici les baraquements où vivent les mineurs, non loin de la mine Lonmin, à Marikana.

Photo AFP

Afrique du Sud : après Marikana, tout le secteur minier s'est mis en grève

# Le témoignage de Lybon Mabasa, président du Socialist Party of Azania

**L**ors d'une audience de la commission officielle qui enquête sur ce qui s'est passé à Marikana, la semaine qui vient de s'écouler, a été exposé un courrier électronique signé de Cyril Ramaphosa (1), envoyé à la veille du massacre du 16 août aux autorités et à la police. Dans ce courrier, cet ancien responsable du syndicat et toujours responsable de l'ANC, a demandé à la police, au ministre et à la multinationale elle-même d'entamer des « actions concertées » pour rétablir l'ordre contre les actes « criminels » des grévistes. Et c'est à ce moment-là que la police est arrivée, a tiré et a assassiné une quarantaine de mineurs.

Juste après l'assassinat des mineurs de Marikana, Julius Malema (2) a pris la parole à Marikana, devant les mineurs, et a dit : « C'est Cyril Ramaphosa qui a donné l'ordre de les assassiner. » Au moment où il a dit cela, les gens se disaient : « Comme il vient de l'appareil de l'ANC, il doit savoir de quoi il parle. » Mais ils se demandaient finalement d'où venait cette information. Or cette information a été confirmée par le document remis à la commission d'enquête dont je viens de parler.

Cyril Ramaphosa est en quelque sorte un symbole d'un processus qui a amené les mineurs à perdre confiance dans ce qui était leur syndicat traditionnel, le NUM. Ils considèrent que ce syndicat a renoncé à combattre et négocier sur la base des revendications des travailleurs. Je voudrais rappeler que le NUM a officiellement déclaré que la revendication des mineurs de Marikana, à savoir la revendication d'un salaire mensuel de 12 500 rands (1 250 euros) était « excessive », qu'il fallait s'en tenir au salaire actuel de 400 à 500 euros.

Les dirigeants du NUM ne prennent même pas en compte le fait que la multinationale Lonmin, celle qui possède les mines de Marikana, a réalisé l'an dernier un profit de 9,6 milliards d'euros. N'importe quel travailleur, même s'il n'a pas beaucoup d'éducation, sait qu'un milliard, c'est mille millions. Et les dirigeants du NUM sont arrivés à un tel stade qu'ils ont dit qu'ils ne s'adresseraient aux travailleurs qu'à condition d'être accompagnés par la police, qu'ils n'adresseraient la parole aux mineurs qu'à condition d'être protégés par les barrages de police. Il y a quelques semaines par exemple, les travailleurs ont dit au président du NUM : tu es l'un des nôtres, viens discuter avec nous. Et le président est resté planqué derrière les cars de police.

Quarante-cinq mineurs noirs ont été assassinés à Marikana, par un gouvernement en principe noir. Un gouvernement de l'alliance tripartite, au pouvoir depuis 1994, composée de l'ANC, de la Cosatu et du Parti communiste (SACP). Ils ont été assassinés parce qu'ils ont osé formuler leurs revendications : de meilleurs salaires, des conditions de vie meilleures, avoir l'eau courante, des toilettes... Et la seule réponse qui leur est apportée, c'est la répression brutale. Après Marikana, le gouvernement s'est immédiatement lancé dans une campagne de propagande. Ils ont dit que les travailleurs avaient été assassinés parce qu'ils attaquaient la police. Et maintenant, les preuves ont été apportées que quinze d'entre eux ont été fusillés dans le dos. Pour quinze autres, les preuves ont été apportées qu'ils ont été assassinés de face, alors qu'ils avaient les mains en l'air. En réalité, ils ont été assassinés parce que ceux qu'ils considéraient comme leurs camarades ont dit que la police devait tirer et les assassiner. C'est un meurtre de sang-froid, simplement.



**Plus d'un millier de mineurs, qui portaient des tee-shirts noirs sur lesquels il était écrit : "Rappelez-vous de Marikana !", criaient : "Nous voulons des salaires décents !", "Nous voulons la nationalisation des mines."**

Malgré cela, les travailleurs n'ont été ni brisés ni défaits. Ils n'ont pas baissé les bras. Et ils ont refusé de retourner dans les mines. Ils ont constitué des comités pour formuler leurs revendications. Nous avons, pour notre part, apporté un soutien inconditionnel à leurs revendications. Julius Malema a fait de même. Il a apporté un soutien inconditionnel aux mineurs et au mot d'ordre que nous avons défendu depuis le début, c'est-à-dire la nationalisation des mines, qui doivent être la propriété du peuple d'Azanie, mais qui sont aujourd'hui la propriété de compagnies étrangères.

Après l'assassinat des mineurs de Marikana, il a fallu plusieurs semaines avant que la multinationale Lonmin accepte une augmentation de 19 % des salaires, c'est-à-dire 500 euros de moins que ce qu'ils revendiquaient. Après que Lonmin a dû céder ces augmentations, à nouveau, le syndicat officiel a dit : non, ces revendications sont exorbitantes, la compagnie a tort de céder à ce point. Ils ont dit aux mineurs grévistes : vous êtes en train de remettre en cause les accords sur lesquels, nous, nous négocions.

Et le gouvernement lui-même a condamné cet accord en disant : il ne faut pas signer des accords de ce type parce que les mines vont fermer et les compagnies vont quitter l'Afrique du Sud. Pour notre part, le Socialist Party of Azania, nous avons dit : mais si les patrons des mines veulent s'en aller, qu'ils s'en aillent, et que les mines soient nationalisées !

Après Marikana, tout le secteur minier s'est mis en grève. Dans une mine qui appartient au trust le plus important au plan mondial, Amplats, 15 000 mineurs se sont mis en grève et ont chassé les représentants du NUM en disant : on ne veut pas de vous pour représenter nos revendications, on va le faire par nous-mêmes ! >>>

>>> Dans une autre grande mine, il s'est passé le même scénario. Les travailleurs se sont mis en grève et ils ont dit : on ne veut pas du NUM comme représentant, parce qu'il est en collusion avec les patrons. Et ils ont constitué leur propre comité. Il faut rappeler que juste après le massacre de Marikana, le gouvernement a fait arrêter au moins soixante-dix-huit mineurs. Ils ont été mis en examen et accusés d'assassinat, c'est-à-dire qu'ils ont été accusés, en quelque sorte, de s'être assassinés eux-mêmes ! Au bout du compte, ces camarades ont été libérés, parce qu'évidemment, c'était un non-sens de prétendre qu'ils étaient responsables de l'assassinat de leurs propres camarades.

Je dois vous apporter ici nos remerciements, parce que s'il n'y avait pas eu la campagne internationale dont l'Entente internationale des travailleurs et des peuples a pris l'initiative, pour la libération de ces camarades emprisonnés, il est probable qu'ils croupiraient encore en prison.

Aujourd'hui, il se passe autre chose : après avoir libéré ces soixante-dix-huit mineurs, ils arrêtent de manière sélective les dirigeants des comités de grève, et les inculpent sous des motifs divers, y compris pour assassinat. Parce que la crainte de ce pouvoir, c'est que le NUM s'effondre et que son influence parmi les mineurs s'effondre. Lors du congrès de la Cosatu, qui a eu lieu il y a quelques semaines, le NUM revendiquait 500 000 membres. Si personne ne peut contester que le NUM a été naguère un syndicat lutte de classe, un syndicat combattant, il est clair aujourd'hui que le NUM a trahi les travailleurs. Et, très massivement, en raison de cette trahison, les mineurs ont quitté le NUM. Ils ont rejoint le nouveau syndicat qui s'est constitué dans les derniers mois, l'AMCU, et, aujourd'hui, on peut considérer que le NUM ne compte pas plus de 50 000 adhérents. En réalité, les dirigeants du NUM sont aujourd'hui victimes du même rejet que celui qui a frappé naguère la centrale syndicale TUCSA (3), qui avait été constituée par le régime de l'apartheid, parce que les travailleurs ont la capacité de déterminer dans quelle direction ils estiment que leur lutte doit s'orienter. Si le NUM veut survivre, il lui faudra prendre la voie de l'indépendance vis-à-vis des patrons, du gouvernement et de l'impérialisme.

Le président d'Afrique du Sud, Jacob Zuma, a convoqué un « sommet social » où il a invité des représentants du grand capital, des représentants du NUM, du Parti communiste, de l'AMCU, et le gouvernement a dit : maintenant, trop c'est trop ; trouvons une solution de bon aloi, mais que les grévistes retournent au travail. Mais les travailleurs ont rejeté ce sommet social.

Samedi 27 octobre, les dirigeants du NUM et de la Cosatu ont tenté de reprendre l'initiative. Ils ont dit : nous allons récupérer le terrain qui a été perdu. Ils ont organisé un meeting de masse dans un stade, dans la grande région minière de Rustenburg (là

où se trouvent de nombreuses mines, dont celle de Marikana). Le programme de ce meeting de masse prévoyait des prises de parole du secrétaire général de la Cosatu, Zwelinzima Vavi, d'un dirigeant du NUM et du secrétaire général du Parti communiste d'Afrique du Sud. Mais quand ils sont arrivés, il y avait dans le stade plus d'un millier de mineurs qui portaient des tee-shirts noirs sur lesquels il était écrit : « *Rappelez-vous de Marikana !* », « *Nous voulons des salaires décents !* » Les mineurs disaient : « *Nous voulons la nationalisation des mines.* »

La police est intervenue pour les chasser du meeting, de manière à ce qu'il puisse se tenir. Au bout du compte, le meeting a eu lieu, sous protection policière, dans un stade désert, devant une assistance de 500 à 600 personnes venues par bus de Johannesburg, alors que des centaines de milliers de mineurs vivent dans la région de Rustenburg. Les travailleurs sont plus déterminés que jamais à poursuivre cette lutte et ils sont ouverts à recevoir le soutien de tous ceux qui, dans le pays, sont prêts à le leur apporter, et qui considèrent, comme eux, que cette grève est aujourd'hui une épreuve de force centrale pour toute la situation et tout l'avenir de notre pays.

Les instruments du gouvernement et des dirigeants du NUM sont la répression et la terreur. Des milliers et des milliers de mineurs ont été lock-outés et expulsés des mines, là où la grève a éclaté. Chaque jour, les dirigeants des comités de grève sont arrêtés.

#### NOUS EXIGEONS :

- la réintégration de tous les mineurs qui ont été expulsés de leur poste de travail ;
- la satisfaction de toutes leurs revendications ;
- la libération inconditionnelle de tous les mineurs arrêtés.

**Nous demandons que soient abandonnées toutes les charges qui pèsent sur eux.**

**Et plus que tout, nous disons : nationalisation immédiate de toutes les mines d'Afrique du Sud !**

**La lutte continue !**

(1) Cyril Ramaphosa a été l'un des principaux fondateurs du syndicat des mineurs NUM. Il est aujourd'hui à la fois membre du comité central de l'ANC, membre du conseil d'administration du groupe minier Lonmin (groupe auquel appartient la mine de Marikana), dont il possède 15 % des parts, grâce à quoi il est devenu millionnaire.

(2) Julius Malema est l'ancien dirigeant de l'organisation de jeunesse de l'ANC. Il en a été exclu il y a deux ans, notamment parce qu'il se prononçait pour la nationalisation des mines.

(3) Confédération « syndicale » constituée au début des années 1970 par le régime raciste de l'apartheid pour en être sa vitrine syndicale à l'échelle internationale, largement rejetée par les travailleurs noirs à partir de la grande grève des ports et docks de Durban, en 1973.



Des salaires à 12 500 rands ! (AFP)

## TUNISIE

# “Rien n'a été fait dans le sens du rétablissement de l'enseignement public”

**Près de deux ans après le déclenchement de la révolution et la fuite de Ben Ali, quelle est la situation à Kasserine, l'un des hauts lieux de la révolution ?**

L'état de l'enseignement fondamental et des écoles dans notre région permet de rendre compte de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, qui nous amène à constater qu'aucun pas n'a été réalisé dans le sens de l'amélioration ou de la réforme du système d'enseignement.

Beaucoup d'écoles situées dans les douars et qui accueillaient les enfants des paysans de leurs secteurs ont été fermées, au prétexte que le nombre d'élèves était réduit. Les enfants sont donc obligés d'effectuer de longs déplacements, à travers champs, pour rejoindre les écoles les plus proches, généralement situées à des kilomètres de leurs douars. La deuxième conséquence est le regroupement des élèves dans des classes multiniveaux. Ce qui est, à notre avis, un non-sens et une forme de tromperie en prétendant qu'un enseignant peut tout à la fois conduire l'enseignement avec des élèves de première année et des élèves de sixième année.

**Le corps enseignant était à l'avant-garde lors du déclenchement de la révolution, et exigeait la refonte totale des programmes d'enseignement et le recrutement d'enseignants en nombre. Qu'en est-il de ces revendications ?**

Comme tu le dis justement, les enseignants étaient au devant de la scène pour faire chuter Ben Ali. Dans la région de Kasserine, nous avons organisé une grève générale de l'enseignement pour exi-



### La parole à...

**Lamine HAGUI,**  
directeur adjoint  
de l'école primaire  
“Manar”, à Kasserine,  
membre du bureau  
exécutif de l'union  
régionale du syndicat  
de l'enseignement  
primaire de l'UGTT

Photo DR

ger la chute de Ben Ali et une autre grève pour exiger celle de Ghannouchi. Les enseignants se sont organisés pour protéger et garder les établissements scolaires. Nous avons même ouvert les établissements scolaires pour assurer l'enseignement, en l'absence de toute autorité policière. Nous avons mis en avant la question de la refonte des programmes et des structures d'enseignement, revendication portée par l'ensemble du peuple tunisien. Mais, jusqu'à aujourd'hui, rien n'a été fait dans ce sens. Les classes accueillent des effectifs qui peuvent dépasser les quarante élèves, dans des conditions totalement honteuses : des locaux délabrés, des outils pédagogiques totalement absents, y compris la rudimentaire craie de l'instituteur.

**Les programmes d'enseignement mis en place par Ben Ali depuis deux décennies ont eu pour résultat de conduire une**

**grande majorité d'élèves vers l'échec scolaire. Qu'en est-il de la question de la refonte de ces programmes ?**

C'est très simple : rien, absolument rien n'a été fait dans le sens du rétablissement d'un enseignement public tel que le réclame le peuple tunisien. Auparavant, la réhabilitation de l'enseignement se traduisait par le simple blanchiment des façades pour donner à croire que l'Etat assurait leur entretien. Aujourd'hui, même ce blanchiment n'est pas effectué. Quant à la question de la refonte des programmes, elle n'est pas l'ordre du jour du gouvernement. Le directeur d'école disposait d'un budget d'entretien qui correspondait à deux dinars par élève. Aujourd'hui, même ce petit budget qui permettait de remplacer une ampoule ou une vitre cassée, n'existe plus.

**L'UGTT a pris l'initiative d'appeler l'ensemble des forces politiques du pays à un congrès pour poser les questions formulées par la révolution (l'indépendance de la justice, l'emploi, l'indépendance de la presse, le dossier des martyrs de la révolution...), qui n'ont pas trouvé, à ce jour, de réponse. Quel est l'écho de ce congrès dans la région de Kasserine ?**

Nous avons appuyé l'initiative prise par la direction de l'UGTT parce qu'elle nous permet de sortir de l'impasse dans laquelle le pays est englué depuis un an. Il faudrait, à mon sens, que des réunions syndicales, à l'échelle des régions, soient appelées pour nous informer dans le détail des résultats de cette initiative.

Propos recueillis  
par notre correspondant ■

## ÉGYPTE

# “Après la révolution, rien n'a changé... Les grèves sont le moyen d'y parvenir”

### Correspondant

**A**près deux semaines de grèves, les dockers du port d'Ain Sokhna, situé à l'extrémité sud du canal de Suez, ont repris le travail. Ils exigeaient la réintégration de huit de leurs collègues licenciés. Après deux semaines d'arrêt total des opérations de chargement et de déchargement dans le port, le concessionnaire, DPWorld Dubaï, a fini par maintenir les huit dockers à leur poste.

Ils ont été accusés d'engendrer des pertes colossales pour l'économie du pays. « *Comment les croire ?* », rétorque l'un des 2 700 grévistes. *Chaque jour, on entend parler de ces sommes colossales qui ont été gaspillées pour des voyages ou des cortèges présidentiels, ou de ces salaires énormes que gagnent des conseillers et des hauts fonctionnaires de l'Etat.* » Un syndicaliste dénonce : « *Les choses se passent exactement*

**Le FMI a repris les discussions avec le gouvernement pour l'octroi d'un prêt de 4,8 milliards de dollars à l'Egypte.**

*comme au temps de l'ancien régime : gouvernement incompetent, impassible, ne pouvant protéger les droits des ouvriers.* »

Ces grèves qui touchent tous les secteurs, ouvriers, enseignants, médecins hospitaliers, conducteurs de bus, révèlent que les Frères musulmans, pas plus que les militaires, ne répondent aux problèmes qui se sont accumulés au fil des ans et qui ont mené

au soulèvement révolutionnaire. C'est ce qu'explique cet ouvrier de l'usine de textile Ghazl el-Mahalla : « *Nous avons été les premiers à avoir brisé le mur de la peur et à organiser des grèves sous l'ancien régime. On essayait de nous calmer, de nous présenter des solutions momentanées, mais jamais sur le long terme. Aujourd'hui, après la révolution, rien n'a changé. Il est temps de faire pression, et les grèves sont le seul moyen d'y parvenir !* »

Fin octobre, le FMI a repris les discussions avec le gouvernement pour l'octroi d'un prêt de 4,8 milliards de dollars à l'Egypte. Au premier jour de la visite du FMI au Caire, la livre égyptienne est tombée à son plus bas niveau depuis huit ans.

L'agence Reuters rapporte que, selon des traders, le gouvernement veut montrer au FMI qu'il est prêt à dévaluer la livre. En plus de réduire les subventions et d'augmenter la TVA. ■

## DERNIÈRE

### Deux grévistes tués dans une mine de charbon

Le 28 octobre dernier, deux grévistes ont été tués par des gardes de sécurité de la mine de Magdalena, exploitée par le groupe canadien Forbes & Manhattan Coal, près de Dannhauer, dans le nord du KwaZulu-Natal (est). « *Il semble que les vigiles ont pourchassé les manifestants jusqu'à un bidonville proche de la mine, et que des coups de feu ont été tirés, blessant deux hommes. Les deux hommes ont été transportés (à l'hôpital) pour être soignés, mais sont morts de leurs blessures* », a reconnu l'un des responsables de la mine. Les salariés de la mine de charbon bitumineux de Magdalena sont en grève depuis le 17 octobre, une partie du personnel réclamant d'importantes augmentations de salaires.

Depuis début août, l'Afrique du Sud est balayée par une vague de grèves spontanées, qui déferle à la suite du massacre de grévistes à la mine de platine de Marikana (nord). La grève générale s'est étendue depuis à d'autres mines de platine, d'or, de chrome ou de fer.



## Espagne

Parmi les nombreux motifs d'une grève générale...

### Au nom de la loi de protection de la propriété privée de 1909 : 517 expulsions par jour...

Andreu Camps

Les motifs ne manquent pas pour la convocation d'une journée de grève générale le 14 novembre. Chômage, coupes dans les salaires et les pensions, privatisations des services publics... A tout cela s'ajoute la vague d'expulsions de leur logement qui frappe des dizaines de milliers de familles ouvrières, notamment les jeunes ménages et les retraités.

Vicente Torres, retraité, cardiaque, s'était porté caution d'un prêt contracté par son fils. Ce dernier vient d'être licencié et ne peut pas payer son prêt. Il est expulsé de son logement. En conséquence de cette situation, Vicente Torres a vu sa retraite saisie par la banque. Il se retrouve donc sans ressources et menacé, lui aussi, d'expulsion.

José Miguel Domingo, petit commerçant à Grenade, reçoit l'ordre de quitter son domicile en raison du non-paiement du crédit de sa maison. Quand la police est arrivée, elle l'a trouvé pendu dans la maison.

Tous les jours, la presse informe de dizaines de cas de ce type. Quatre cent mille familles sont concernées depuis le début de la crise, 46 559 dans les trois premiers mois de l'année.

Le Conseil général du pouvoir judiciaire vient d'élaborer un document expliquant que le cadre légal est tellement contraignant (c'est une loi de 1909 qui s'applique) que la seule possibilité, si on ne la modifie pas, c'est que l'Etat se porte directement garant des citoyens endettés auprès des banques.

Tout le monde comprend l'énorme contradiction de la politique de sauvetage des banques avec l'argent public, banques qui maintenant sont propriétaires de centaines de milliers d'appartements et de maisons, et qui, en même temps, exigent de la justice qu'elle poursuive les travailleurs endettés.

La solution est claire : ce qui commence à être exigé par les travailleurs, c'est la nationalisation des banques sans indemnisation, permettant de rendre aux expulsés leur logement, et, dans l'immédiat, l'arrêt de toute nouvelle expulsion.

## Grèce

### La crise politique franchit un nouveau pas

Christel Keiser  
Dominique Ferré

La crise politique a franchi une nouvelle étape en Grèce, le gouvernement de coalition d'Antonis Samaras (« Nouvelle Démocratie », droite, alliée aux partis de « gauche » Pasok et Dimar) étant plus que jamais affaibli.

A l'instar de ses prédécesseurs, Papandréou et Papademos, à la veille de leur chute, Samaras a brandi l'ultime menace de « la sortie de la Grèce de la zone euro »... si le Parlement ne vote pas, cette semaine, les mesures exigées par la troïka, en l'occurrence une loi-cadre de 18 milliards d'euros de coupes budgétaires le 7 novembre, et le budget 2013 le 11 novembre. Les dissensions ouvertes à l'intérieur de la coalition gouvernementale se sont manifestées lors de votes au Parlement la semaine dernière. L'un de nos correspondants en Grèce souligne : « Le 31 octobre, les députés devaient voter six articles du nouveau plan de rigueur réclamé par la troïka. Le plus important était l'article 2, abolissant le niveau de contrôle minimum par l'Etat du capital des compagnies publiques (eau, électricité), ouvrant la voie aux privatisations massives. Sur 300 députés que compte la Vouli (Parlement), 148 ont voté pour et 139 ont voté contre. A noter : les députés Kouvélis et Vénizélos, respectivement dirigeants des partis gouvernementaux Dimar et Pasok, étaient personnellement absents au

moment du vote. Neuf députés du Pasok ont voté contre l'article 2. Deux députés ont quitté le Pasok. Ce n'est pas tant le contenu des nouvelles mesures qui est en cause (les dirigeants du Pasok et de Dimar en ont voté bien d'autres dans le cadre des deux premiers mémorandums), mais le fait que la coalition gouvernementale ne tient plus. »

#### GRÈVE DE QUARANTE-HUIT HEURES, LES 6 ET 7 NOVEMBRE

Au même moment, la Cour des comptes a déclaré « anticonstitutionnelles » les mesures contre les retraites des fonctionnaires comprises dans le projet de budget 2013. Une décision prise à l'unanimité des trente juges de la Cour. Cet avis, certes purement consultatif, concerne une nouvelle réduction de la retraite des fonctionnaires, proportionnelle de 5 à 15 % aux pensions dépassant 1 000 euros par mois (la cinquième réduction consécutive depuis deux ans), ainsi que la suppression des treizième et quatorzième mois pour certains salariés ou fonctionnaires.

La crise politique se manifeste au sommet de l'Etat, dans les institutions répressives (de nouvelles manifestations de policiers et de militaires contre la réduction de leurs salaires ont eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre, à Athènes) et dans la magistrature. C'est dans ces conditions que les confédérations syndicales ont appelé à une grève de quarante-huit heures, les 6 et 7 novembre. Nous y reviendrons.

## Roumanie

### “Oltchim”, le tourment des travailleurs (1)

Article paru dans *Tribune sociale*, bulletin de l'Association pour l'émancipation des travailleurs, membre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples



Manifestation des salariés d'Oltchim, en septembre 2012.

L'infamie de la troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne, FMI — NDLR) a atteint de nouveaux sommets. Et les gouvernements roumains, qui sont à sa discrétion, quelle que soit leur étiquette, écoutent, humblement soumis, les directives de l'occupant en cravate.

A la demande de la troïka, le gouvernement a réfléchi à ce qu'il pouvait encore vendre et a encore réussi à trouver dans sa réserve, pourtant bien vide, la société chimique Oltchim, la compagnie hydroélectrique, le secteur marchandises des chemins de fer et la Poste roumaine. Autrement dit, les derniers bastions les plus importants de l'économie roumaine. Pour satisfaire les exigences de la troïka, les gouvernants ont choisi une méthode perfide pour pouvoir privatiser l'Oltchim, l'hydroélectrique et la Poste roumaine : conduire ces compagnies à une faillite contrôlée pour pouvoir les vendre à un prix dérisoire. Dans le cas de l'Oltchim, cette compagnie a été conduite à la faillite alors même que l'industrie chimique, au niveau mondial, génère les plus grands profits. Ainsi en est-on arrivé à offrir aux travailleurs deux variantes : ou bien l'usine ferme définitivement, ou ils acceptent la privatisation. Il n'est pas difficile de se rendre compte que, face à ce choix, les ouvriers ont opté pour garder leurs emplois, et donc pas nécessairement pour la privatisation.

#### Les ouvriers d'Oltchim se sont révoltés...

Les ouvriers d'Oltchim n'ont pas touché leurs salaires depuis le mois de juillet. Pour diviser les travailleurs, les gouvernants ont décidé de payer une aide sociale, d'une valeur de 1 400 lei (environ 300 euros — NdT), seulement à ceux qui avaient un salaire en dessous du salaire moyen brut (environ 2 100 lei, soit 450 euros) et non à tous les travailleurs. Et cela sans régler cependant les reliquats de salaires pour août et septembre, que le gouvernement essaie de ne pas payer du tout, au motif que, pendant cette période, le combinat a été fermé. Le nombre total d'ouvriers d'Oltchim est d'environ 3 320. La majorité de ces ouvriers sont soutiens de famille.

En prenant comme moyenne deux enfants par famille, nous arrivons à la conclusion que plus de 13 000 personnes vivent dans des conditions difficiles, soit l'équivalent de la population d'une petite ville.

Arrivés aux limites de la subsistance, les ouvriers d'Oltchim se sont révoltés, et une partie d'entre eux ont entamé une grève de la faim. Leurs principales revendications sont le paiement intégral des salaires et le maintien des emplois. Et aussi, chose très salubre, la démission du leader syndical d'Oltchim, qui conseille aux ouvriers de rester sages, parce que leur contestation éloignerait les « investisseurs » et rendrait difficile pour les gouvernants le « sauvetage d'Oltchim ». Les travailleurs doivent récupérer leurs syndicats et élire librement des leaders qui les représentent vraiment.

« La privatisation tue ! » Cette affirmation est entièrement justifiée par l'expérience des deux dernières décennies, durant lesquelles les privatisations ont signifié non seulement la perte de la propriété publique de ces compagnies, mais aussi leur liquidation effective. La privatisation ne peut sauver les emplois et va faciliter la transformation d'Oltchim en un monceau de décombres.

Même si l'Oltchim reste par la suite un combinat rentable, ce sera tout aussi désastreux. Cela signifiera qu'il a été amené à la faillite programmée justement pour être vendu pour rien à un « investisseur » qui en tirera ensuite d'énormes profits. C'est ce qui s'est passé pour le combinat sidérurgique de Galati, vendu pour une misère, et qui, dès l'année suivant sa privatisation, a rapporté à Mittal le double du prix d'acquisition. Autrement dit, dans tous les cas, le peuple perd, et les spéculateurs gagnent. Dans cette course à la privatisation d'Oltchim se sont inscrits : la compagnie allemande PCC, deux firmes de Stefan Vuza, connu pour ses affaires dans la spéculation, et Dan Diaconescu, un politicien populiste apparu récemment sur la scène politique après s'être enrichi dans la promotion d'une télévision tabloïde.

Comme des chacals, ils se sont attaqués au combinat construit au prix de tant de sacrifices, mis aujourd'hui aux enchères par le gouvernement sans que la population n'ait été en

aucune façon consultée. Le gouvernement Ponta ne peut s'arroger le droit de propriété sur la richesse publique, même s'il a des maîtres.

La prétendue faillite d'Oltchim ne tient pas, ni d'ailleurs celle de ces autres compagnies. Elles y ont été conduites par tous les gouvernants. S'il n'en était pas ainsi, pourquoi les directeurs (rebaptisés « managers »), nommés politiquement à la tête de ces compagnies, ne sont-ils pas appelés à répondre de la situation dans laquelle ils ont mis l'Oltchim ?

Les cas de l'hydroélectrique et de la Poste roumaine sont également édifiants. Le gouvernement s'est infligé, seul, une énorme amende (par l'intermédiaire du Conseil de la concurrence), qui a mis la Poste roumaine (compagnie d'Etat) en situation d'insolvabilité.

**“Gouvernants, arrêtez les privatisations ! Ne tuez pas les dernières compagnies qui nous restent. Ne tuez pas les emplois ! Ne tuez pas notre avenir !”**

Le temps des lamentations et des prières est passé. Trop souvent, la classe ouvrière a suivi le principe : « Peu importe, cela marche aussi comme ça ! », et « les gouvernants nous veulent du bien ! » Mais voilà, « comme ça », cela ne marche plus du tout, et les gouvernants ne nous veulent pas du bien. La gouvernance de la troïka a volé sous notre nez tout ce qui nous restait. Il est temps qu'elle reçoive une réponse dure de la part de tous ceux dont elle met le futur en danger. Réveille-toi ouvrier de l'Oltchim, quelle que soit ta spécialité ! Réveille-toi, toi le cheminot, toi le travailleur dans l'énergie et toi le postier ! Dites aux pillards que l'Oltchim, les chemins de fer, l'hydroélectrique et la Poste sont vôtres, sont nôtres ! Pour cela, organisez-vous librement, choisissez-vous des leaders qui vous représentent vraiment !

Costi CHIVULESCU ■

(1) Jeu de mots intraduisible en français. « Oltchim » : littéralement, « chimie de l'Olt », nom de l'usine, et « chin », avec un « n » au lieu d'un « m » : « tourment », l'Olt étant l'un des grands fleuves roumains — NdT.

Votre abonnement se termine ?...  
**Réabonnez-vous à Informations ouvrières !**

U N E S E M A I N E D A N S L E M O N D E

CHINE

**Le "miracle économique" rattrapé par "la question sociale"**

Dans la tentaculaire usine Foxconn, à Shenzhen, où des milliers de salariés fabriquent toutes sortes de composants électroniques, l'angoisse monte devant le ralentissement de la production. Vitrine du « miracle chinois », les usines de Shenzhen et de la province voisine du Guangdong (sud), entièrement vouées à l'exportation, sont durement frappées par la récession dans laquelle sont en train de plonger l'Europe et les États-Unis. Et l'agitation ouvrière y est désormais quasi-quotidienne. « *En ce moment, on a vraiment beaucoup de problèmes. Les entreprises le long de la côte arrêtent progressivement la production* », rapporte Wu Yuan-guang, un ouvrier de Foxconn, âgé de trente ans. Célibataire, il travaille sur les chaînes de production de l'usine géante, propriété d'un magnat de Taiwan, qui fournit Apple, Sony, Nokia... Comme des dizaines de milliers d'autres, il vit dans le dortoir bondé d'une tour dans une zone industrielle miteuse de Shenzhen. L'usine Foxconn a souvent fait parler d'elle : suicides d'employés qui se sont jetés du haut des tours-dortoirs et, dernièrement, emploi illégal de mineurs. Face à cela, l'agitation ouvrière ne cesse de se développer. Les manifestations, arrêts de travail — le mot « grève » est interdit — et « incidents », comme on les appelle, ne cessent de se multiplier, notamment dans la province du Guangdong, malgré l'interdiction de créer des syndicats indépendants, relève le *China Labour Bulletin*, basé à Hong Kong.

**FRATERNITÉ!**  
N° 44  
Octobre 2012  
prix: 10 DA

**Grève des travailleurs de l'ETUSA**  
**Une victoire totale**

**INACCEPTABLE!**  
L'Algérie prête 5 milliards de dollars au FMI:  
Plan d'action du gouvernement de bonnes intentions et des contradictions

**Un doigt dans l'engrenage**  
PRESSIONS DES GRANDES PUISSANCES SUR L'ALGÉRIE

Je souhaite adhérer au Parti des travailleurs  
Nom, prénom: \_\_\_\_\_ Adresse: \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_  
bulletin à retourner à: Parti des travailleurs 02 rue Belkheir Belkacemi, Hassan Badi- EL HARRACH- FAX: 021 52 89 90

**PT**

**Fraternité est disponible au prix de 1 euro.**  
Ecrire à la commission Fraternité,  
87, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris.

LE CHIFFRE

**18,49**

C'est, en millions, selon Eurostat, le nombre record de chômeurs enregistré en septembre dernier dans les dix-sept pays de la zone euro. Le taux de chômage s'est établi à 11,6 % de la population active en septembre, une fois encore en augmentation par rapport au mois précédent.

GRÈCE

**Quand la justice protège les détenteurs de comptes en Suisse**

Un journaliste grec est actuellement traîné devant la justice pour avoir publié une liste de 2 059 détenteurs de comptes en Suisse, que les gouvernements successifs de droite et de « gauche » sont accusés d'avoir ignoré.

Photo DR



ALGÉRIE

**“Développements gravissimes”**

Extraits de l'éditorial de Louisa Hanoune, paru dans *Fraternité*, hebdomadaire du Parti des travailleurs d'Algérie, 15 octobre 2012

**E**n ce mois d'octobre, l'étau semble se resserrer fortement autour de notre pays. En témoigne le revirement subit de la position de la diplomatie algérienne au sujet de l'intervention militaire au Mali, à laquelle elle vient d'annoncer qu'elle ne s'opposerait pas. Un revirement qui intervient après la visite du commandant en chef d'Africom, suivie de celle de Manuel Valls, le ministre français de l'Intérieur, venu plaider en faveur de la guerre, et après le vote de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU autorisant le recours à l'intervention militaire dans les quarante-cinq jours. La politique extérieure déterminant désormais la politique intérieure, nous sommes en droit d'être très inquiets. En effet, parallèlement au glissement sur le Mali, la décision du gouvernement d'acheter pour cinq milliards de dollars d'obligations du FMI, afin de renflouer les caisses de cette institution en quête d'argent pour financer les plans de sauvetage des banques privées de la faillite en Europe notamment, tout en imposant le démantèlement des conquêtes des travailleurs et le saccage des économies des pays européens, est inacceptable, y compris sur le plan de la simple morale. (...)

C'est précisément contre tous ces dangers, pour la défense de la souveraineté nationale, que le comité central du Parti des travailleurs (PT) a décidé la participation du parti aux élections locales du 29 novembre, et ce, malgré les conditions juridico-politiques désastreuses. Sous le mot d'ordre de « immuniser la nation », le PT consacra la campagne électorale à dresser un rempart, organiser la mobilisation contre toute ingérence, contre toute participation à la guerre de dislocation du Mali, une guerre au service des intérêts impérialistes, contre toutes les nations du Sahel, leur imposant une présence militaire étrangère et le pillage de leurs ressources naturelles. A la veille de la célébration du 58<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la révolution, le 1<sup>er</sup> novembre 1954, un anniversaire qui coïncide cette année avec le cinquanteième de l'indépendance nationale, le débat sur le projet de loi de finances 2013 sera mis à profit par les députés du PT pour défendre les intérêts du peuple algérien, les conquêtes de la nation, pour dégager les solutions algériennes aux problèmes socio-économiques. Ce faisant, le PT inscrit son action dans la continuité de la révolution algérienne, la sauvegarde de ses acquis, en fidélité au million et demi de martyrs qui se sont sacrifiés pour que vive l'Algérie, libre et souveraine.

PALESTINE

**Acquittement d'un garde-frontière israélien accusé d'avoir tué un enfant palestinien**

Un garde-frontière israélien, accusé d'avoir tué par balles un enfant palestinien lors d'une manifestation en 2008 en Cisjordanie, a été acquitté « au bénéfice du doute ». L'enfant palestinien, Hammad Moussa, né en 1997, a été tué lors des heurts, le 29 juillet 2008 à Nilin, entre manifestants jetant des pierres et soldats israéliens tirant à balles réelles, selon les services des urgences palestiniens. Grièvement blessé à la tête par les tirs, l'enfant est décédé durant son transfert à l'hôpital. La culpabilité du garde-frontière est avérée : usage illégitime de son arme, tirs à balles réelles contre les manifestants palestiniens, selon une copie de la décision consultée par l'AFP. Ce document souligne en outre qu'il a mis un chargeur inutilisé dans son fusil d'assaut après le tir mortel pour dissimuler le fait qu'il avait ouvert le feu. La juge a néanmoins dit « prononcer l'accusé innocent, au bénéfice du doute » d'avoir causé la mort, invoquant des contradictions dans les témoignages, les rapports médicaux et les expertises balistiques.

PORTUGAL

**Des dizaines de milliers de manifestants contre la rigueur du budget 2013**



Photo AFP

Le 31 octobre dernier, plusieurs dizaines de milliers de manifestants se sont rassemblés devant le Parlement portugais pour protester contre le nouveau budget d'austérité 2013 qui prévoit une réduction de 5,3 milliards d'euros des dépenses publiques, des hausses d'impôts généralisées et de nouvelles coupes dans les services publics, les emplois... « *Basta la troika* », pouvait-on lire sur les banderoles portées par les manifestants qui ont pris pour cible privilégiée la « troïka » (Union européenne-BCE-FMI). « *A bas les traîtres !* », « *Honte à vous* », criaient-ils lorsque des limousines noires transportant des membres du gouvernement ont quitté le Parlement. Les manifestants répondaient à un appel du principal syndicat portugais, la Confédération générale des travailleurs portugais (CGTP). Un mot d'ordre de grève générale a par ailleurs été lancé par la CGTP et de nombreux syndicats de l'UGT pour le 14 novembre. « *Je ne calcule même plus combien va me coûter ce budget. Je suis furieuse et révoltée* », déclare une viticultrice de la région du Douro (nord-est), drapeau rouge à la main. Ce budget d'austérité imposé par la troïka va, en outre, accroître la récession. Et le taux de chômage officiel, qui avoisinera à la fin de l'année les 16 % de la population active, pourrait atteindre l'année prochaine le record de 16,4 %.

ZONE EURO

**Rassurés par les engagements de la BCE, les spéculateurs internationaux remettent un pied en zone euro**

Les investisseurs (autrement dit les fonds spéculatifs — NDR) se sont remis à acheter des actions de banques françaises, espagnoles ou italiennes, ainsi que des titres de dette de pays fragiles. Jean-François Bay, directeur général de la société d'études Morningstar France, confirme avoir assisté en septembre dernier à un retour des fonds vers les actions en zone euro, « une première depuis février 2011 ». La tendance a également été favorable pour les titres de dette des pays du sud de l'Europe. Les opérateurs se frottent les mains après que la Banque centrale européenne (BCE) se soit engagée à racheter de manière illimitée de la dette publique à court terme si un pays n'est plus en mesure de payer. Profit spéculatif garanti ! Cette possibilité a justifié la décision de Pimco, le plus grand gérant obligataire du monde, de conseiller un retour vers l'Espagne et l'Italie, alors qu'il les boudait depuis trois ans. En France, le plus grand gérant de fonds indépendant, Carmignac, avait indiqué en septembre avoir acheté, sur du court terme, des emprunts d'Etat italiens. Il a même racheté de la dette espagnole depuis juin. De leur côté, les fonds monétaires américains, qui gèrent des centaines de milliards de dollars, ont augmenté, pour le troisième mois consécutif en septembre, leur engagement dans les banques de la zone euro.

**Il y a cinquante ans, le référendum d'octobre 1962**

# Référendums et suffrages plébiscitaires, ces fausses "démocraties directes"

(Deuxième partie)

En 1962, de Gaulle renforce le caractère antidémocratique de la Ve République

Le 28 octobre 1962, de Gaulle fait adopter par la voie du référendum prévue à l'article 11 de la Constitution de 1958 une modification importante de celle-ci, dont il était déjà l'initiateur comme fondateur de la Ve République. Ainsi, il renforçait encore la nature bonapartiste du régime, expression dont nous avons relevé l'origine et le sens historiques la semaine dernière.

Par François Péricard

**A**uparavant, le président de la République était élu par un collège de députés et de sénateurs et de 8 000 élus environ des différents corps constitués de la nation.

La Constitution de 1958 attribue déjà au président de la Ve République des pouvoirs considérables et exorbitants. Elle concentre sur sa seule personne la direction d'un exécutif tout puissant, tête et pilier de l'Etat. Il se veut, selon ses propres termes employés lors de sa première élection de fin 1958, « *guide de la France et chef de l'Etat, titulaire du pouvoir suprême* ». Mais cela ne lui suffit pas. Il veut réformer l'article 7 de « sa » Constitution, pour organiser l'élection du président au suffrage universel direct.

Que cherche-t-il ? De Gaulle a deux objectifs étroitement liés. Le premier est de rabaisser fortement le rôle des partis dans la vie politique du pays. C'est déjà en les critiquant très durement qu'il a démissionné du pouvoir en 1946, les accusant de tous les maux, dont surtout celui d'être des écrans entre le peuple et le pouvoir quasi monarchique qu'il voudrait incarner. Dans tous ses discours ultérieurs — dont celui de Bayeux, considéré comme fondateur de son action future — il vilipende systématiquement « le régime des partis » qui ne permet pas à ses yeux le lien direct qu'il veut avoir avec les électeurs. Dans ce discours, il brosse le tableau de la nature du pouvoir qu'il appelle de ses vœux, qu'il voit d'abord comme un instrument contre la lutte des classes. Il prône notamment une « Chambre haute » intégrant les organisations syndicales ouvrières qui y abandonneraient leur indépendance de classe. Même appuyé sur le coup d'Etat militaire du 13 mai



De Gaulle, place de la République, en 1958.

Photo AFP

1958, qui lui a permis de ressaisir les rênes du pouvoir, il sait qu'il ne peut aller aussi loin à ce moment-là, que les actions de classe puissantes intervenues depuis la Libération expriment une force qu'il ne peut affronter de face. La Constitution de 1958, aussi bonapartiste soit-elle déjà, a néanmoins pour lui un aspect inachevé.

Deuxième objectif : de Gaulle veut réorienter complètement l'impérialisme français, réorganiser de fond en comble son appareil de pro-

**C'est d'une monarchie élective qu'il s'agit, le recours à "l'homme providentiel", au "sauveur suprême".**

duction pour qu'il soit à même de reconquérir sa place face à la concurrence internationale. Il sait les affrontements de classe inévitables, et a besoin d'un « Etat fort » pour y faire face. Cela signifie pour lui le besoin d'une légitimité qui serait renforcée par une adhésion populaire directe, plébiscitaire, à sa personne. Cette volonté est à l'origine tant de la pratique du référendum que de l'élection du président de la République au suffrage direct, qui sont de même nature.

Bonapartisme et corporatisme sont indissolublement liés ; les deux buts immédiats de De Gaulle sont de préparer le terrain à une sorte de « domestication » de la classe ouvrière, à laquelle il cherche à parvenir par la participation des organisations syndicales aux organes du pouvoir. C'est d'une monarchie élective qu'il s'agit, le recours à « l'homme providentiel », au « sauveur suprême » ; c'est le chemin qu'avaient emprunté dans notre histoire Napoléon III ou Mac-Mahon, comme nous l'avons rappelé la semaine dernière. De Gaulle violait ainsi toutes les traditions républicaines qui ont vu la bourgeoisie asseoir et organiser sa domination politique, mais aussi les organisations ouvrières pouvoir défendre de façon indépendante les intérêts des travailleurs. Outre les principaux partis se réclamant de la classe ouvrière, tous ceux qui représentent les différentes tendances de la bourgeoisie s'opposent les uns après les autres au projet de De Gaulle : Indépendants, démocrates-chrétiens MRP, radicaux... Il s'ensuit que les principales « hautes » institutions de l'Etat se prononcent également contre : le Conseil d'Etat (1er octobre 1962) et même le Conseil constitutionnel (2 octobre) pourtant organe de censure des lois instauré pour la première fois dans le droit public français par la Ve République.

A l'Assemblée nationale, de Gaulle cherche d'abord l'épreuve de force avec les partis. Le Parlement, même croupion, vote la censure contre le projet le 5 octobre, ce qui oblige le Premier ministre, Georges Pompidou, à présenter sa démission à de Gaulle. Pour bien marquer son mépris de la « représentation nationale », de Gaulle dissout l'Assemblée et reconduit d'autorité le même Pompidou dans sa fonction. Mais c'est finalement au Sénat que l'affrontement est le plus brutal. Celui-ci se dresse contre le projet plébiscitaire, et son président, Gaston Monnerville, va jusqu'à accuser publiquement de Gaulle de « *forfaiture* ».

Monnerville était un dirigeant du Parti radical, parti parmi les plus importants de la bourgeoisie républicaine sous la III<sup>e</sup> puis la IV<sup>e</sup> République. En 1958, il avait rallié de Gaulle, appelé à voter oui à la Constitution de la Ve République. Devenu président du Sénat, deuxième personnage de l'Etat, c'est lui qui s'oppose maintenant avec le plus de virulence au coup supplémentaire que de Gaulle porte à la démocratie.

La Constitution de 1958, révisée en 1962, a subi depuis quarante ans de nombreuses autres révisions, toutes destinées à permettre des intégrations successives aux instances européennes. Mais jamais ces dispositions originelles essentielles n'ont été remises en cause.

## Et si la réponse est "non"...

Dans certaines circonstances exceptionnelles, notamment d'extrême tension entre les classes, de déliquescence du pouvoir en place, un référendum peut se retourner en son contraire et permettre que s'exprime l'exaspération des travailleurs et de la grande masse de la population contre les représentants de la classe au pouvoir.

Au point, d'ailleurs, de rendre cette arme plébiscitaire inutilisable pour eux...

Sous la Ve République, le « non » l'emporta par deux fois, en 1969 contre de Gaulle et son projet explicitement corporatiste ; en 2005, quand le peuple français rejeta à une forte majorité le projet de « Constitution » européenne renforçant de façon considérable le pouvoir supranational de Bruxelles.

Mais, première remarque, dans un cas comme dans l'autre, ce résultat n'aboutit pas à un changement de nature du régime qui venait d'être désavoué. Seule une Assemblée constituante, dont les députés se seront vus confier un mandat par le peuple et devront en rendre compte devant lui, peut y parvenir.

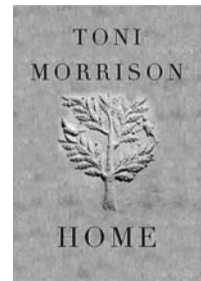
Deuxième remarque, que devraient méditer tous ceux qui présentent le référendum comme un instrument de démocratie : un victoire du « non », incontestable succès populaire au moment où elle intervient, est très vite vidée de son contenu justement parce que le régime n'a pas changé. A peine de Gaulle avait-il quitté le pouvoir en 1969 que ses successeurs, Georges Pompidou et Jacques Chaban-Delmas (Premier ministre), voulurent initier une politique de « nouvelle société » de même nature que le projet gaulliste, à forte volonté d'intégration des syndicats ouvriers. Ils ne réussirent pas vraiment, mais à quoi avait donc servi le « non » au référendum ?

En 2005, 55 % dirent également « non » au traité constitutionnel européen. Deux ans après, dès son élection comme président de la République, Sarkozy décida d'ignorer totalement cette décision et fit passer, par un vote du Congrès, aidé par des parlementaires du PS, ce même texte à peine revu, qui devint le traité de Lisbonne. Le référendum, même dans ces circonstances très particulières, n'est pas un instrument de démocratie.

LIVRES

Home

de Toni Morrison (1)  
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)  
par Christine Laferrière,  
Christian Bourgeois Editeurs, 17 euros



Franck, Noir américain, est vétéran de la guerre de Corée. Il en revient démoli. Nous sommes dans les Etats-Unis des années 1950. Sa sœur est en danger. Il va, dans les pires conditions, traverser les Etats-Unis et la secourir dans le Sud profond

où ils ont vécu dans la pauvreté, sinon dans la misère : « *J'ai dormi sur tellement de planchers que la première fois que j'ai vu un lit, j'ai cru que c'était un cerceuil.* » Dans la misère, mais dans la dignité. « *Un peu qu'on avait faim. J'ai mangé des ordures en prison, en Corée, dans les hôpitaux, à table et dans certaines poubelles. Pourtant, rien n'est comparable aux restes du secours paroissial.* »

Ce livre est porté avec envergure par l'obsession de « se dresser » comme « un homme ». Franck demande au petit garçon d'une famille qui l'accueille une nuit à Chicago : « *Quel métier tu veux faire quand tu seras grand ?* "Homme", répondit-il. » Quand Lily, sa compagne d'un moment, « *l'interrogeait sur l'avenir, ce qu'il voulait faire, il répondait : "Rester en vie."* » Ce texte sollicite tous les sens, à travers les couleurs et les musiques. Il fait ressentir au lecteur, de l'intérieur, par petites touches et allusions mesurées, l'aspiration des Noirs américains face à l'ignominie d'un système fondé sur l'exploitation et la répression. On oublie facilement qu'il s'agit seulement des années 1950.

Entre les différents chapitres du récit, écrit à la troisième personne, sont intercalées en italiques, les réactions de Franck qui s'adresse au narrateur, comme un livre dans le livre. Cette prose poétique, qui vous tient en haleine, sans complaisance ni bavardage, change de bien des publications de « *l'actualité littéraire* ».

Ces 153 pages ne s'oublient pas.

F. C. ■

(1) Madame Toni Morrison, à plus de quatre-vingts ans, appartient à l'histoire de la littérature mondiale.

CINÉMA

## Dans la maison

Un film de François Ozon



Germain, professeur de lettres et mari d'une galeriste d'art contemporain, remarque Claude, un élève de seconde doué pour l'écriture. L'adolescent a entrepris un récit particulier, le feuilleton de son immixtion progressive dans la maison et le foyer de son cama-

rade Rapha, emblématiques de cette « classe moyenne » qu'il semble envier. Encouragé et influencé par les conseils professoraux, le jeune écrivain livre chaque jour un épisode, que Germain et son épouse commentent le soir. Mais la fiction contamine le réel, et Germain se brûle avec les allumettes d'un jeu qui n'est pas seulement littéraire. Claude, lui, semble jouir d'une situation de plus en plus malsaine... Voilà un scénario subtil et complexe, qui entremêle avec un efficace talent des thématiques différentes. Encore une fois, Ozon décrit une manipulation, mais ici va plus loin et réfléchit ouvertement sur la mise en scène, l'art et la création en général, tout cela avec une légèreté perverse. Le regard sur l'enseignement est amusé et plutôt juste, la peinture sociale est plaisamment caricaturale. On peut reprocher à Ozon de ne pas vraiment s'impliquer dans son sujet, de préférer le jeu à l'enjeu, mais on ne peut nier le plaisir — pervers lui aussi ? — que procure son film.

A. V. ■